



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

## Première Commission

**13<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 17 octobre 2016, à 15 heures

New York

Documents officiels

*Président* : M. Boukadoum ..... (Algérie)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

### Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Commission doit entamer cet après-midi son examen du groupe de questions relatif aux autres armes de destruction massive. Mais comme il reste encore 16 orateurs sur la liste au titre du groupe de questions relatif aux autres armes de destruction massive, nous allons commencer par les entendre avant de passer au point suivant.

Toutes les délégations prenant la parole sont priées d'observer le temps de parole de cinq minutes qui leur est imparti lorsqu'elles s'expriment à titre national, et de sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de plusieurs délégations. Un signal sonore rappellera aux délégations qu'elles ont dépassé leur temps de parole.

**M. Biontino** (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, Hongrie, Islande,

Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie.

Nous sommes tous unis autour d'un objectif commun : parvenir à un monde sans armes nucléaires. Il existe un moyen concret et efficace de progresser vers l'élimination totale des armes nucléaires, l'objectif zéro. Au cours des récents processus multilatéraux de désarmement, dans nos interventions et nos documents de travail, nous avons indiqué les éléments de cette approche progressive. Nous avons souligné également qu'il importe de prendre en compte les considérations d'ordre politique, sécuritaire et humanitaire. Cette approche doit prévoir en premier lieu une évaluation précise des réalités de la situation internationale actuelle. Le désarmement nucléaire ne peut être réalisé sans la prise en compte des considérations de sécurité au niveau régional et mondial. Nous devons tenir compte de ces réalités, mais cela ne doit pas servir de prétexte à l'inaction.

Le postulat de base de l'approche progressive est que si nous voulons obtenir un véritable progrès, nous devons tous y participer, y compris les États dotés d'armes nucléaires. Nous devons adopter une approche ouverte et inclusive pour faire progresser le désarmement nucléaire. Nous n'affirmons pas que cette

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



approche sera rapide ou facile, mais nous pensons qu'elle nous permettra d'aller vraiment de l'avant, à défaut de trouver une solution miracle. Nous connaissons déjà les mesures qu'il faut prendre; elles ont été soulignées à de nombreuses reprises. À ce jour, le plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la référence absolue pour un projet vraiment durable et global. Loin de maintenir le statu quo, notre objectif consiste à prendre des mesures concrètes et efficaces pour faire avancer maintenant le désarmement nucléaire. À cet égard, plusieurs propositions sont actuellement examinées par la Première Commission.

De nombreux États ont proposé une nouvelle initiative pour faire avancer le désarmement nucléaire multilatéral en négociant un traité d'interdiction des armes nucléaires. Tout en respectant le souhait des États de changer le cours des choses, nous croyons savoir que ne participeraient à ces négociations que les États non dotés d'armes nucléaires qui sont déjà tenus au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de ne pas mettre au point des armes nucléaires. Elles ne seraient probablement qu'un reflet des obligations existantes, créant ainsi la confusion et l'ambiguïté sans aucun mécanisme pour veiller au respect de ces obligations.

Nous attendons de la communauté internationale qu'elle se consacre à la tâche difficile et indispensable qu'il lui reste à accomplir sur des questions essentielles, notamment celles liées au plan d'action de du TNP de 2010. Cette approche progressive exigera du temps et des efforts, mais elle est indispensable pour créer la confiance nécessaire afin que les États ne considèrent plus les armes nucléaires comme nécessaires à leur sécurité et puissent avancer vers l'élimination vérifiable des armes nucléaires à laquelle nous aspirons tous.

**M. Langeland** (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Royaume des Pays-Bas et de mon pays, la Norvège. Pleinement conscients des terribles conséquences de l'emploi d'armes nucléaires, les Pays-Bas et la Norvège souhaitent réaffirmer leurs efforts communs et constants en vue d'atteindre l'élimination totale des armes nucléaires, seul moyen d'éviter le risque qu'elles ne soient à nouveau utilisées. Personne ne doit subir à nouveau les incidences sur le plan humanitaire de leur utilisation.

Depuis des décennies, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) contribue de manière considérable à la sécurité internationale en tant que clef de voûte du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous coopérons activement à sa pleine mise en œuvre, en fondant nos efforts sur le séquençement et la chronologie inhérents à l'article VI du TNP et en nous fixant un objectif à long terme pour l'élaboration d'un cadre juridiquement contraignant en vue de parvenir à un monde sans armes nucléaires. Nous souhaitons rappeler que nous avons tous l'obligation de poursuivre de bonne foi cet objectif, que nous sommes tenus d'atteindre, conformément à nos obligations en vertu du TNP.

Il convient de rappeler que l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires exigera l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant. Cet instrument devra prévoir l'élimination équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable des armes nucléaires et bénéficier de l'appui aussi bien des États dotés d'armes nucléaires que des États qui n'en sont pas dotés, si nous voulons garantir l'instauration et la préservation d'un monde sans armes nucléaires. Des désaccords existent quant aux délais requis, au séquençement et aux modalités d'un cadre juridiquement contraignant satisfaisant à ces conditions, mais en dépit de ces divergences d'opinion, nous devons continuer de travailler dans le cadre de l'article VI, afin de progresser vers le désarmement nucléaire et réunir les conditions propices au lancement de négociations sur une interdiction crédible et effective des armes nucléaires.

À cet égard, les Pays-Bas et la Norvège, avec le Chili, la Finlande, le Mexique, la Suisse et le Royaume-Uni ont rédigé un projet de résolution sur la vérification multilatérale du désarmement nucléaire qui, nous l'espérons, recevra le soutien de tous les pays. Ce projet de résolution va au-delà de la question du séquençement. Afin de parvenir à l'objectif principal d'un monde sans armes nucléaires, nous aurons besoin, à un moment donné, d'instruments de vérification multilatéraux. Entamons ce travail dès à présent.

Il est extrêmement important de ne pas laisser les points de division l'emporter et nous empêcher de progresser. Nos vues convergent sur bien des points et nous partageons un objectif commun, c'est là-dessus que nous devons faire porter nos efforts. Les Pays-Bas et la Norvège continueront à s'y employer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.26.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont l'intégralité sera disponible sur le site Web des Nations Unies.

En premier lieu, ma délégation tient à adresser ses sincères condoléances à la famille royale, au peuple et au Gouvernement de la Thaïlande suite à la triste disparition de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej.

Au cours de ces dernières années, l'aggravation de l'environnement régional et mondial de sécurité a modifié le paysage du désarmement nucléaire. Malheureusement, les différentes approches du désarmement nucléaire ont entraîné des divisions au sein de la communauté du désarmement. Face à une situation incertaine sur le plan de la sécurité, la communauté internationale doit s'unir pour préserver et consolider le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dispositif fondamental visant à garantir la sécurité internationale en empêchant la prolifération des armes nucléaires et en favorisant le désarmement nucléaire. Nous tenons à souligner également l'importance que revêtent le respect du Traité et la garantie de son universalité. Dans ce contexte, le Japon a déposé à la Première Commission un projet de résolution, intitulé « Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires » (A/C.1/71/L.26). Ce projet de résolution reflète un dénominateur commun réaliste sur une large gamme de questions liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, et nous espérons qu'il bénéficiera d'un appui unanime.

Je voudrais à présent souligner les points suivants, d'un point de vue national. Premièrement, le Japon encourage les cinq États dotés d'armes nucléaires à tracer la voie en matière de désarmement nucléaire, malgré le contexte régional et mondial critique en matière de sécurité. Nous appelons la Russie et les États-Unis d'Amérique à reprendre au plus vite les négociations sur le désarmement. Le Japon exhorte également tous les États dotés d'armes nucléaires à adopter le plus de mesures concrètes possibles en matière de désarmement, y compris des mesures modestes qui peuvent être prises à titre volontaire. Ils doivent notamment insister sur le fait qu'il importe de rechercher des mécanismes de notification aux fins de la transparence. Nous attendons avec impatience de prendre connaissance des rapports que tous les États dotés d'armes nucléaires remettront à la Commission préparatoire du TNP au printemps

prochain, donnant ainsi aux États Membres la possibilité d'en débattre.

Deuxièmement, le Japon considère le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et un traité interdisant la production de matières fissiles comme des mesures concrètes et efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qui peuvent être adoptées dans le cadre d'une coopération constructive entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés. La Conférence du désarmement a été longtemps considérée comme l'enceinte la plus appropriée pour la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, étant donné que toutes les parties prenantes y participent. Toutefois, étant donné le peu de perspectives qui semblent se dessiner pour l'instant au sein de la Conférence du désarmement, nous devrions envisager sérieusement d'autres moyens qui faciliteraient le lancement de négociations. En attendant, nous exhortons fermement tous les États dotés d'armes nucléaires et les États qui possèdent des ogives nucléaires à décréter ou continuer de maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires.

Troisièmement, le tir de missile effectué samedi dernier par la République populaire démocratique de Corée semble avoir été un échec. Toutefois ce pays a lancé plus de 20 missiles balistiques pour cette seule année, notamment des missiles mer-sol balistiques. L'annonce récente par la République populaire démocratique de Corée de l'explosion réussie d'une ogive nucléaire, conjointement à des essais de missiles, a conféré une dimension nouvelle et inédite à la menace que ce pays représente. Le Japon condamne dans les termes les plus vifs la République populaire démocratique de Corée et la prie instamment de respecter immédiatement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'autres engagements. Dans le même temps, tous les États Membres de l'ONU sont tenus d'appliquer toute une série de résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2270 (2016), et doivent également adopter une attitude ferme dans leur manière d'appréhender cette menace d'un nouveau genre. Le Japon continuera de travailler en étroite coopération avec les pays participant à la rédaction d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité prévoyant des sanctions supplémentaires. Nous craignons que ces questions nucléaires d'ordre régional ne sapent gravement les avancées réalisées en matière de désarmement nucléaire mondial.

Enfin, le Japon estime qu'une conscience précise des incidences humanitaires catastrophiques découlant de l'emploi d'armes nucléaires et une évaluation objective de la gravité de l'environnement de sécurité doivent être prises en compte de manière équilibrée dans nos efforts pour parvenir au désarmement nucléaire. L'aspect humanitaire peut servir de passerelle entre les différentes approches en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et unir l'ensemble de la communauté internationale du désarmement. Par ailleurs, compte tenu d'un climat de sécurité toujours plus précaire, en particulier en Asie du Nord-Est, nous devons résoudre les questions de sécurité tout en encourageant les efforts en faveur du désarmement nucléaire.

**M<sup>me</sup> Urruela Arenales** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/71/PV.10), au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la clef de voûte du régime de non-prolifération et la base fondamentale de nos efforts pour parvenir au désarmement nucléaire. Afin que le Traité soit efficace, il importe d'accorder une attention égale aux trois piliers que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, car ils sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. En qualité d'État partie au Traité, nous nous sommes engagés à promouvoir l'universalité et le plein respect de chacune de ses dispositions. Nous regrettons l'échec de la toute dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité, mais nous devons nous rappeler que l'objectif du TNP est l'élimination totale des armes nucléaires, et non pas la prorogation indéfinie du consensus et du statu quo. Il est clair que les États non dotés d'armes nucléaires ont rempli leurs obligations. Il appartient désormais aux États dotés d'armes nucléaires de faire de même.

Nous sommes préoccupés également par le manque de progrès quantitatif réel dans la réduction des arsenaux d'armes, et par le fait que l'amélioration de la qualité des armes nucléaires permet de diminuer le nombre d'ogives nucléaires sans diminuer leur puissance totale. L'interdiction et l'élimination des armes nucléaires constituent une priorité pour nous, mais d'ici là, nous devons mettre l'accent sur la pleine mise en œuvre de toutes les initiatives susceptibles de réduire les risques. Voilà pourquoi il nous paraît essentiel de maintenir le

moratoire actuel sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous exhortons tous les pays cités à l'annexe 2 à adhérer dès que possible au Traité afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont un élément essentiel du désarmement nucléaire. Le Guatemala s'enorgueillit d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires au monde et servi d'exemple et de source d'inspiration pour d'autres régions souhaitant créer des zones dénucléarisées. Il peut aussi servir d'exemple pour parvenir à un instrument juridiquement contraignant en vue d'une interdiction totale des armes nucléaires. Ces zones contribuent au désarmement nucléaire et renforcent le régime de non-prolifération, il faut donc leur accorder toute l'importance qu'elles méritent, notamment dans les travaux de la Commission. Nous nous félicitons tout particulièrement de la place occupée par l'initiative relative à l'incidence humanitaire des armes nucléaires dans les débats au sein des Nations Unies, comme en attestent les nombreuses résolutions adoptées au cours de la dernière session de la Commission. Plusieurs conférences sur ce sujet ont joué un rôle clef dans la tenue de ce débat et pour faire avancer la cause du désarmement multilatéral.

Nous tenons à saluer les efforts remarquables déployés par l'Ambassadeur Thani Thongphakdi, de la Thaïlande, en qualité de Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est réuni il y a peu à Genève en vue de trouver des solutions concrètes à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Nous accueillons favorablement le rapport final du Groupe de travail (voir A/71/371) et ses recommandations, qui montrent que de plus en plus de pays expriment leur souhait d'une interdiction et de ne pas se contenter de réitérer les mêmes engagements dans l'espoir que, cette fois-ci, des progrès seront possibles. Nous renouvelons notre appui au projet de résolution A/C.1/71/L.26 sur ce sujet, qui appelle à la convocation en 2017 d'une conférence en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant toutes les armes nucléaires, qui serait ouverte à tous les États et à la participation des organisations internationales et de la société civile. Il ne s'agit pas d'une voie parallèle ni d'une tentative pour remettre en cause le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, comme certains l'ont prétendu, mais d'une mesure qui le complète et le renforce. Cette initiative a

suscité un regain d'optimisme chez de nombreux États et un intérêt pour les efforts que nous déployons afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous sommes encouragés par cette dynamique, car elle pourrait nous permettre de progresser vers une position indiquant clairement qu'un petit groupe d'États détenteurs d'armes nucléaires ne peut pas être le seul à prendre des décisions concernant l'avenir du désarmement nucléaire. Il incombe donc à la Commission d'adopter ce projet de résolution. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'objectif d'une interdiction des armes nucléaires est à notre portée. Nous savons que cette interdiction ne conduira pas immédiatement à l'élimination de toutes les armes nucléaires, mais nous sommes néanmoins convaincus qu'elle est un élément clef dans le processus visant à parvenir à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Eloumni (Maroc)** (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères condoléances au Royaume de Thaïlande suite au décès de son Roi.

La version de cette déclaration que nous avons prononcée pendant le débat général (voir A/C.1/71/PV.8) est entièrement consacrée au désarmement nucléaire, je n'ai donc pas l'intention de me répéter. La version intégrale de cette déclaration sera disponible sur PaperSmart. J'aimerais simplement réaffirmer la validité de cette déclaration et ajouter les quelques points suivants.

Premièrement, le Maroc appuie les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment celle relative à la convocation en 2017 d'une conférence en vue de négocier un traité d'interdiction des armes nucléaires. Deuxièmement, nous insistons sur le fait que les travaux de la conférence de 2017 doivent se dérouler sur la base du consensus. Troisièmement, nous accordons la plus grande importance à la vérification et au désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous nous sommes ralliés à d'autres pays, dont la Norvège et la Suisse, en nous portant coauteurs du projet de résolution sur la vérification du désarmement nucléaire. Tous les autres aspects et éléments de notre déclaration restent d'actualité, et ils seront mis en ligne.

**M. Al Towaiya (Oman)** (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission.

Nous saluons également le rôle joué par les autres membres du Bureau.

Mon pays s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/71/PV.10).

En ce qui concerne les armes nucléaires, mon pays tient à rappeler que la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires repose sur le respect de ses trois piliers – désarmement, non-prolifération nucléaire et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En période de crise, lorsque la réalité sur le terrain peut changer très rapidement et que la peur trouble la pensée rationnelle, la réalisation du désarmement nucléaire devient une tâche très complexe.

Nous sommes fermement convaincus que pour renforcer le régime de non-prolifération, nous devons renforcer le Traité lui-même en garantissant son universalité. En particulier, et compte tenu du contexte de sécurité au Moyen-Orient, il faut qu'Israël, seul pays de la région à ne pas l'avoir encore fait, adhère au Traité, et place ses installations nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Face aux dimensions humanitaires de l'élimination des armes nucléaires, nous saluons les résultats enregistrés par les trois Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui ont mis l'accent sur les aspects éthiques et humanitaires soulevés par ces armes et les risques qu'elles font peser.

Mon pays ne possède aucune arme de destruction massive. Nous ne fabriquons ni ne détenons aucun stock de ces armes. Notre position à l'égard du développement dans tous les domaines n'a pas varié, car nous tenons à souligner le lien entre le désarmement et le développement. Nous appelons tous les pays à respecter leurs engagements en matière de désarmement nucléaire. Nous espérons que les débats et travaux de la Commission, sous votre direction, Monsieur le Président, nous permettront de répondre aux aspirations de tous les peuples à vivre dans la paix, la stabilité et la sécurité.

**M. Herraiz España (Espagne)** (*parle en espagnol*) : Pour l'Espagne, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

Une année s'est écoulée depuis la conclusion de l'accord entre les gouvernements des

E3+3 et l'Iran et l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2231 (2015), qui entérine cet accord. L'Espagne se félicite de la mise en œuvre de cet accord, grâce auquel il sera possible de préserver le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Nous saluons les efforts cruciaux déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour s'acquitter de la tâche complexe de vérification du respect par l'Iran des engagements nucléaires figurant dans la résolution 2231 (2015). Nous tenons également à féliciter l'Iran pour avoir respecté ses engagements. En tant que facilitateur de cette résolution, l'Espagne souligne l'importance que revêt le respect de sa pleine mise en œuvre par toutes les parties.

L'Espagne condamne également fermement les deux tirs expérimentaux de missile balistique effectués par la République populaire démocratique de Corée, le 6 janvier et le 9 septembre, en violation flagrante des différentes résolutions du Conseil de sécurité. Ces essais et les tirs répétés de missile balistique effectués ces derniers mois font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et sur la stabilité de la péninsule coréenne. En qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), l'Espagne appelle à la mise en œuvre rigoureuse des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 2270 (2016). Nous renouvelons notre appel à la République populaire démocratique de Corée afin qu'elle respecte ces résolutions et les dispositions du TNP dans leur intégralité, en tant qu'État non détenteur de l'arme nucléaire.

Le TNP et son Plan d'action de 2010 constituent un cadre fondamental pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI, l'accent étant mis en particulier sur la responsabilité des États détenteurs des principaux arsenaux. Nous avons pris note avec satisfaction de la mise en œuvre effective du nouveau Traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie, et nous demandons que cette démarche soit poursuivie et approfondie, en prenant notamment en compte dans les négociations futures les armes non stratégiques et non déployées. Néanmoins, les autres États dotés d'armes nucléaires portent eux aussi une immense responsabilité dans ce domaine.

Mon pays, comme bien d'autres, a participé aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, réuni à Genève. L'Espagne regrette qu'un consensus n'ait pu se dégager

au sein du Groupe. La recommandation figurant au paragraphe 67 du rapport du Groupe (voir A/71/371) ne reflète pas l'opinion d'une grande partie des pays, dont le mien. Le débat sur les incidences humanitaires des armes nucléaires souligne la nécessité urgente de faire avancer le processus de désarmement nucléaire. Nous devons cependant tenir compte également des questions de sécurité. Ces questions doivent être abordées de manière réaliste, dans le cadre du TNP, avec la participation des puissances nucléaires. Si nous cherchons à aller dans une direction qui n'offre pas de garanties, la légitimité du Traité risque d'être sérieusement entamée, ce qui préoccupe beaucoup ma délégation. Je tiens à rappeler ici la proposition que mon pays, avec 23 autres États, a faite au sein du Groupe de travail à composition non limitée. Cette proposition qui figure à l'annexe I du rapport du Groupe présente une série de mesures efficaces destinées à progresser sur la voie d'un monde sans armes nucléaires.

L'Espagne regrette que l'on ne soit pas encore parvenu à un accord sur la tenue future d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Nous réaffirmons notre appui à la résolution de 1995 et aux obligations convenues lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010, et nous encourageons toutes les parties à faire preuve d'une réelle volonté politique de rechercher un consensus sur la tenue le plus rapidement possible de cette conférence, à laquelle participeraient tous les pays de la région.

L'Espagne réitère son soutien à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale permanente pour la négociation de traités dans ce domaine, et nous appuyons les mesures en faveur de sa revitalisation. La rédaction d'un traité interdisant la production de matières fissiles et autres dispositifs explosifs nucléaires permettrait à la Conférence d'acquérir une plus grande expérience sur les plans politique et technique et constituerait la prochaine étape logique du processus de négociation. Nous disposons pour cela de précédents utiles, à savoir le programme de travail de la Conférence sur le désarmement et le mandat Sharon, ainsi que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier. De récentes propositions relatives à un traité prenant en compte les productions

passées de matières fissiles ont également été présentées au cours de la session de cette année de la Conférence du désarmement. Nous y voyons là un effort positif d'imagination et de souplesse en vue de nous rapprocher des objectifs de désarmement.

L'Espagne appelle les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ou à ratifier dans les meilleurs délais le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier ceux visés à l'annexe 2. L'Espagne a parrainé la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, qui réaffirme l'importance du Traité pour contribuer au renforcement de l'interdiction des essais nucléaires en tant que norme internationale *de facto*.

Les menaces contre la sécurité des matières et des installations nucléaires et radioactives ont rapidement évolué et exigent des mesures urgentes. L'Espagne a participé activement au processus des Sommets sur la sécurité nucléaire, notamment à celui qui s'est tenu à Washington, en avril dernier. Nous appuyons le travail précieux accompli par l'AIEA dans ce domaine et nous participerons à la prochaine conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra à Vienne du 5 au 9 décembre prochains, laquelle devrait permettre de renforcer le dispositif international de sécurité nucléaire. L'Espagne s'est également félicitée de l'entrée en vigueur, en mai dernier, de l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

Enfin, l'Espagne participe activement à d'autres initiatives essentielles dans ces domaines, telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, l'Initiative de sécurité contre la prolifération et les différents régimes de contrôle des exportations, qui établissent des normes internationales fondamentales pour lutter contre le détournement des matières nucléaires et leur double usage à des fins illicites.

**M<sup>me</sup> Šorytė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Mon pays demeure fermement attaché au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et fondement essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire et le développement futur de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les trois piliers complémentaires du Traité doivent être abordés de manière équilibrée afin d'accroître la crédibilité et l'intégrité du Traité. Il est impératif de défendre et de préserver le TNP en tant qu'instrument multilatéral dont la vocation est de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité au niveau international. Toutes les obligations,

tous les engagements pris au titre du Traité ou lors des Conférences antérieures des Parties chargées d'examiner le Traité doivent être pleinement appliqués. Nous insistons sur l'importance que revêt l'adoption, dans le cadre d'un processus inclusif et transparent, de mesures de confiance, de transparence réciproque et de vérification efficace, qui font partie intégrante et constituent les éléments fondamentaux du contrôle des armes nucléaires et du désarmement.

Nos efforts collectifs dans les domaines du contrôle des armes nucléaires, du désarmement et de la non-prolifération découlent d'une connaissance approfondie des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Pourtant, si nous voulons véritablement progresser, nous devons maintenir une approche inclusive, encourager la réciprocité et la transparence, lutter contre la fragmentation et faire participer tous les États, en particulier ceux qui possèdent des armes nucléaires, et prendre sérieusement en compte la réalité de la situation internationale actuelle. À cet égard, nous nous associons à la déclaration prononcée plus tôt dans l'après-midi par l'Ambassadeur de l'Allemagne au nom des États favorables à une approche progressive.

La Lituanie reste fermement résolue à rechercher des moyens concrets de progresser de manière tangible sur la voie du désarmement nucléaire. Voilà pourquoi nous jugeons contre-productives les initiatives visant une interdiction juridique des armes nucléaires pour les efforts de désarmement nucléaire et susceptibles d'avoir des répercussions dangereuses sur la sécurité régionale et mondiale. Le seul moyen viable de parvenir au désarmement nucléaire consiste en un travail constant et concret prenant en compte les préoccupations d'ordre humanitaire et sécuritaire. La communauté internationale dispose déjà d'un cadre de traités, d'institutions et d'engagements se renforçant mutuellement et complémentaires en faveur de la réalisation et du maintien d'un monde sans armes nucléaires.

Outre les objectifs de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous appuyons également l'objectif visant à accroître la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et de protection physique des matières nucléaires, ces deux domaines revêtant de plus en plus d'urgence face au risque évident de terrorisme nucléaire, et nous appelons à un nouveau modèle de sécurité, solide et clair, pour renforcer la coopération internationale dans ces domaines. Nous

saluons l'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, dont l'adoption a constitué une étape extrêmement importante dans le renforcement global de la sécurité nucléaire et dont la ratification réussie encourage la recherche d'autres objectifs.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les négociations fructueuses sur un traité interdisant la production de matières fissiles sont également essentielles au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, avec le Sommet tenu cette année à Washington, marque une avancée remarquable dans les efforts internationaux et une réalisation importante dans le renforcement de la sécurité nucléaire. Nous nous réjouissons d'avoir participé à ces processus au fil des ans.

Pour terminer, je tiens à assurer la Commission que la Lituanie n'épargnera aucun effort pour continuer de contribuer de manière active aux efforts internationaux de coopération destinés à favoriser l'instauration d'un monde plus sûr pour nous tous.

**M<sup>me</sup> Kasnakli** (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie est pleinement attachée à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) revêt une importance majeure en tant que mécanisme central du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Sa mise en œuvre par le biais de nouvelles mesures pratiques reste le seul moyen viable d'aller de l'avant, et la procédure du consensus est tout aussi importante. Nous ne souscrivons pas à l'idée selon laquelle une interdiction des armes nucléaires décrétée sans la participation des États détenteurs de ces armes conduirait à leur élimination. Nous exhortons les parties prenantes à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte à la crédibilité du Traité ou de créer un substitut à sa pleine application et à son universalité.

La Turquie s'associe à la déclaration prononcée plus tôt cet après-midi par le représentant de l'Allemagne au nom des États de même opinion concernant l'approche générale sur la manière d'entreprendre des négociations consacrées au désarmement nucléaire. Nous tenons également à souligner l'importance que revêt l'universalité du TNP et à réaffirmer notre attachement à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Avec ces objectifs à l'esprit, nous voulons contribuer au succès du cycle d'examen du TNP et espérons que des progrès

pourront être accomplis lors de la première réunion de la Commission préparatoire en 2017.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Comme il est indiqué dans la déclaration conjointe publiée lors de la huitième Réunion ministérielle des « Amis du TICE », à New York, le mois dernier, nous considérons le Traité comme un élément central du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons de sa ratification récente par le Swaziland et le Myanmar et invitons à nouveau tous les États, en particulier les huit États figurant encore à l'annexe 2, à le ratifier dans les meilleurs délais. La Réunion ministérielle de Vienne sur le vingtième anniversaire, qui s'est tenue en juin dernier, a été aussi l'occasion de mettre en avant la nécessité d'œuvrer à l'entrée en vigueur rapide du Traité. Nous nous félicitons de la déclaration conjointe des cinq membres permanents du Conseil de sécurité dans laquelle les États se sont engagés à œuvrer à la ratification rapide du Traité et ont réaffirmé leur moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires.

La Turquie a parrainé la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil estime que l'entrée en vigueur rapide du Traité pourrait constituer une mesure efficace de désarmement et de non-prolifération nucléaires et demande à tous les États de s'abstenir de procéder à toute explosion nucléaire et de maintenir leur moratoire. Cela étant, nous tenons à réitérer notre conviction que ces restrictions volontaires ne sauraient se substituer à l'entrée en vigueur du Traité. La Turquie attache également une importance particulière à ses relations avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et souhaite contribuer encore davantage à son Secrétariat technique provisoire, notamment à sa représentation.

Fervents partisans des efforts déployés pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, nous tenons à réaffirmer notre condamnation des essais nucléaires et des tirs de missile balistique effectués par la République populaire démocratique de Corée, qui représentent une menace pour la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Nous attendons de la République populaire démocratique de Corée, seul pays à procéder à des essais nucléaires dans ce siècle, qu'elle respecte immédiatement et pleinement ses engagements internationaux.

Forts de notre conviction que la diplomatie et le dialogue constituent la seule solution pour régler le

dossier nucléaire iranien, nous espérons que le Plan d'action global commun sera mis en œuvre de manière totale et ininterrompue et dans une totale transparence, sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La sécurité nucléaire et radiologique est une priorité essentielle pour la Turquie. Le système international de garanties de l'AIEA constitue un élément fondamental de nos efforts mondiaux de non-prolifération. La Turquie souligne la nécessité de renforcer et d'universaliser les pouvoirs de vérification de l'Agence. Les garanties généralisées et le Protocole additionnel de l'Agence constituent une norme de vérification indispensable. Nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de les signer, ratifier et appliquer le plus rapidement possible. Le renforcement du système de garanties et la promotion du rôle et du financement de l'Agence sont également indispensables à la viabilité à long terme du régime du TNP.

Les États qui s'acquittent pleinement de leurs obligations au titre des garanties doivent pouvoir bénéficier d'un accès sans entrave à la technologie nucléaire civile, comme le prévoit le TNP, contribuant ainsi au renforcement et à l'universalité du régime du TNP. Nous devons veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer qu'aucun programme nucléaire à but pacifique ne soit détourné à des fins militaires. La Turquie est très préoccupée par l'éventualité de catastrophes humanitaires si des armes meurtrières étaient utilisées, que ce soit de façon intentionnelle ou accidentelle.

Enfin, nous sommes convaincus que le moment est venu d'engager des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, ce qui contribuerait grandement aux efforts de désarmement et de non-prolifération. Cela ouvrirait aussi la voie à des avancées parallèles sur les autres questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous prenons note des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, et estimons qu'il convient de les suivre. Le caractère central de la Conférence du désarmement et la nécessité d'aller de l'avant sur la base du consensus sont essentiels à la réussite de toute initiative dans ce domaine.

**M. Benítez Verson** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine souscrit entièrement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale ne peut pas rester passive face au grave danger que les armes nucléaires représentent pour la survie de l'humanité. L'explosion, intentionnelle ou non, d'une infime partie de ces armes aurait des conséquences désastreuses pour notre planète. L'existence de plus de 15 000 armes nucléaires, dont 4 000 sont prêtes à être utilisées instantanément, n'est ni justifiable ni acceptable. Les programmes de modernisation de ces armes doivent cesser immédiatement. Nous demandons que soit mis fin, une fois pour toute, au rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires et les politiques de sécurité. La tenue réussie, le 26 septembre dernier, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires a montré que le désarmement nucléaire constitue la principale priorité et la préoccupation centrale des Nations Unies.

Certains s'efforcent encore de préserver le statu quo, en justifiant l'existence des armes nucléaires et en cherchant à reporter indéfiniment leur interdiction et élimination par le biais d'une approche par étape ou progressive du désarmement nucléaire, qui est associée à la stabilité et à la sécurité stratégiques mondiale. La neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a échoué et laissé passer une autre occasion. Le Plan d'action limité sur le désarmement nucléaire, adopté en 2000, n'a même pas été respecté. La Conférence du désarmement est dans l'impasse depuis 1996.

Le Conseil de sécurité, quant à lui, traite de plus en plus de questions qui ne relèvent pas de sa compétence, ainsi que l'a démontré l'adoption récente par le Conseil de sécurité de la résolution 2310 (2016) sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela a créé une dualité dangereuse et inutile dont sont exclus certains États parties et signataires des décisions sur des questions étroitement liées au Traité. Face à ce scénario lamentable, comment s'étonner qu'une majorité de pays exige des mesures immédiates et concrètes?

Il y a cependant des raisons d'être optimistes, car des résultats notables ont déjà été enregistrés. Le 19 août dernier, les États Membres ont pris la décision de recommander à l'Assemblée générale l'ouverture en 2017 de négociations sur un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires en vue de

leur élimination. Nous espérons que, dans les prochains jours, la Commission franchira une étape historique en approuvant une résolution autorisant l'ouverture de ces négociations, ce qui constituerait sans aucun doute sa décision la plus importante prise cette année en faveur des générations actuelles et futures.

Une interdiction des armes nucléaires est pleinement justifiée, car leur emploi ou la menace de leur emploi, en quelque circonstance que ce soit, serait une violation du droit international et un crime contre l'humanité. De l'avis de Cuba, nous devrions adopter officiellement une convention interdisant l'emploi d'armes nucléaires en 2018, à l'occasion de la conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire qui sera convoquée par l'Assemblée générale. Mais si l'interdiction des armes nucléaires constitue un pas en avant important, il n'est pas suffisant. Cuba continuera de plaider avec vigueur en faveur de l'adoption rapide d'une convention globale prévoyant l'élimination des armes nucléaires suivant un calendrier précis et sous stricte vérification internationale. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie que l'humanité ne subira plus les terribles conséquences de ces armes.

**M. Díaz Reina** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Les instruments juridiquement contraignants et les institutions internationales constituent une priorité absolue pour la Colombie, car ils fournissent une feuille de route pour l'universalité du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que pour le respect de chacun de ses piliers, qui ont chacun pour objectif de protéger l'humanité contre le danger d'une guerre nucléaire et de préserver la paix et la sécurité internationales.

En tant qu'État partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région à forte densité de population, la Colombie défend la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires conformément aux accords librement consentis entre les États des régions concernées en vue de contribuer au régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est essentiel que nous progressions de manière substantielle en ce qui concerne les instruments internationaux pertinents existants, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment pour ce qui est de l'application effective de l'article VI, ainsi que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, parmi d'autres mesures.

Les mesures en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires peuvent revêtir diverses formes, mais il est fondamental que nous adoptions des mesures prévoyant l'obligation d'éliminer les arsenaux nucléaires de manière transparente, vérifiable et irréversible, ainsi que des obligations spécifiques concernant la réduction des arsenaux existants conformément à un calendrier précis et convenu au niveau multilatéral. Cette démarche d'ouverture favoriserait un dialogue permanent avec les pays détenteurs d'armes nucléaires alors que nous nous efforçons de susciter la volonté politique nécessaire pour parvenir à l'objectif de l'élimination totale de ces armes.

La Colombie participe aux instances internationales traitant de questions d'importance mondiale, telles que la Première Commission, la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, et elle n'a jamais cessé de souligner l'importance de synergies et de processus complémentaires entre ces institutions, ainsi que de l'élaboration et de la prise d'initiatives pouvant nous rapprocher d'un monde libéré de la menace que représentent pour le monde la détention et l'emploi d'armes de destruction massive. Nous célébrons actuellement le soixantième anniversaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'occasion de souligner le rôle crucial joué par l'Agence dans la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement au niveau mondial par le biais de l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

La Colombie condamne l'essai nucléaire effectué le 9 septembre dernier par la République populaire démocratique de Corée et les actions préventives de son Gouvernement, qui constituent des violations flagrantes des interdictions énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade des essais nucléaires sur la péninsule coréenne, leur fréquence et leur ampleur. Cette situation menace la stabilité, la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Aussi la Colombie exhorte-t-elle la République populaire démocratique de Corée à honorer pleinement ses engagements internationaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et à respecter pleinement les dispositions figurant dans les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, en particulier la résolution 2270 (2016). Nous continuerons

à appliquer les dispositions de cette résolution, car son plein respect, conjointement à la mise en application complète des instruments relatifs au régime de désarmement et de non-prolifération, vise à ouvrir la voie au dialogue et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, la Colombie appuie les initiatives multilatérales pouvant mener à une éventuelle dénucléarisation de la péninsule coréenne, afin de prévenir une escalade de la tension dans la région de l'Asie, c'est pourquoi nous appuyons le processus de vérification et de surveillance de l'AIEA et prions instamment la République populaire démocratique de Corée de se soumettre au système de garanties de l'Agence. Nous enjoignons également à la République populaire démocratique de Corée de reprendre les pourparlers à six, car cela permettra de trouver une solution pacifique et diplomatique à ces questions et d'avancer sur la voie du dialogue et de l'accord, qui sont essentiels pour traiter des questions de sécurité internationale.

**M. Otto** (Palaos) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pourrez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

En tant que Gouvernement constitutionnel exempt d'armes nucléaires, les Palaos appuient fermement tous les efforts visant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle nous avons parrainé le projet de résolution A/C.1/71/L.26, initié par le Japon et intitulé « Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires ». L'élimination des armes nucléaires est l'impératif humanitaire le plus élevé. Il n'est pas acceptable que les armes nucléaires restent les seules armes de destruction massive qui ne soient pas encore prosrites. Elles menacent la sécurité de l'ensemble des nations, des peuples et de la planète.

Les Palaos ont participé activement aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue cette année à Genève, et voté pour son rapport historique (voir A/71/371). En tant que signataires de l'engagement humanitaire, nous appuyons sans réserve la recommandation de convoquer des négociations en 2017 sur un traité interdisant les armes nucléaires. Nous sommes fiers d'avoir parrainé le projet de résolution A/C.1/71/L.41, qui donne effet

à cette recommandation, et nous exhortons fermement tous les États Membres à voter pour ce projet à la fin du mois. Avec leurs voisins insulaires du Pacifique – Fidji, Nauru, Samoa et Tuvalu, les Palaos ont présenté au Groupe à composition non limitée un document contenant les éléments d'un traité interdisant les armes nucléaires, notamment des dispositions sur l'assistance aux victimes. Nous espérons que nos propositions contribueront utilement au processus de négociations de l'année prochaine.

Jeudi dernier, le Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, M. Peter Thomson, a rappelé à la Première Commission que notre région, le Pacifique, « porte encore les cicatrices humaines et environnementales des essais d'armes nucléaires » (voir A/C.1/71/PV.10). Pendant un demi-siècle, plus de 300 explosions nucléaires expérimentales ont eu lieu dans notre région. Leur incidence sur notre fragile écologie et la santé physique, le bien-être mental et psychosocial de notre population a été profonde. Nous continuons de subir des épidémies de cancers, de maladies chroniques et d'anomalies congénitales des suites des retombées radioactives qui ont recouvert nos maisons et le vaste océan Pacifique dont nous dépendons pour notre subsistance. Des atolls entiers restent impropres à l'habitation, à la production agricole et à la pêche. De nombreux insulaires du Pacifique sont constamment déplacés et déconnectés de leur mode de vie autochtone. Ils ont subi et continuent de subir des souffrances, des peines et un malheur immenses. Nous exhortons la Commission à garder cela à l'esprit lorsqu'elle se prononcera sur le projet de résolution A/C.1/71/L.41.

Comment une nation peut-elle affirmer que les armes nucléaires sont légitimes lorsqu'on sait le mal qu'elles font à une population et un environnement? Comment peut-on passer sous silence les appels des survivants des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki? Le désarmement nucléaire figure depuis 71 ans à l'ordre du jour des Nations Unies. Une interdiction des armes les plus effroyables jamais conçues, depuis trop longtemps différée, sera bientôt une réalité. Ceux d'entre nous qui sont favorables à une interdiction des armes nucléaires ne se fourvoient pas, comme une délégation l'a prétendu la semaine dernière. Nous sommes conscients des obstacles à franchir avant d'atteindre notre objectif. Mais il serait tout aussi absurde de croire que ces armes pourront exister pendant les décennies à venir sans jamais être utilisées. Nous pensons au contraire que les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 peuvent être

rapidement et pleinement mis en œuvre si les fonds que l'on consacre aux armes nucléaires sont utilisés pour réaliser les 17 objectifs qui transformeront notre monde.

Pour terminer, les Palaos attendent avec impatience mars prochain, lorsque débutera la première série de négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires. Il s'agira d'un moment historique. J'implore ceux qui ne sont pas convaincus par la nécessité d'une interdiction de se rappeler les témoignages de première main des personnes qui ont souffert de ces armes, comme nous l'a raconté au Conseil de tutelle le Représentant permanent des Îles Marshall à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et par les pétitionnaires de Polynésie française au cours de la première semaine de la session de cette année de la Quatrième Commission. Comme nous, des insulaires du Pacifique sont des pères, des mères, des frères et des sœurs qui ont subi – de l'instant de la première explosion à aujourd'hui – l'horreur engendrée par ces armes de destruction massive.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.20.

**M. Sukhbold** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Au titre de l'alinéa v) du point 98 de l'ordre du jour, j'ai l'honneur de présenter, au nom de l'Australie, de l'Autriche, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Malte, du Maroc, de la République populaire de Chine, du Royaume-Uni, du Viet Nam et de ma délégation, la Mongolie, le projet de résolution A/C.1/71/L.20, intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ».

En témoignage de son attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Mongolie a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires en 1992. Depuis 1998, l'Assemblée générale est saisie de la question du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et appuie et salue les efforts visant à promouvoir et renforcer ce statut, adoptant une résolution à ce sujet tous les deux ans. En 2012, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont signé une déclaration conjointe dans laquelle ils se sont engagés à respecter le statut de la Mongolie et à ne contribuer à aucun acte qui y porterait atteinte. Une approche plus large de la sécurité extérieure de la Mongolie et l'engagement des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui inclut deux voisins immédiats, de respecter notre statut

et de ne contribuer à aucun acte qui y porterait atteinte, constituent les spécificités d'une approche particulière du cas de la Mongolie.

*M<sup>me</sup> Urruela Arenales (Guatemala), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Le projet de résolution présenté cette année s'appuie sur le rapport du Secrétaire général (A/71/161) sur la mise en œuvre de la résolution 69/63 de l'Assemblée générale. Il est aussi l'aboutissement de consultations entreprises par ma délégation avec les délégations et les auteurs concernés. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport complet sur le sujet et à tous les États Membres qui ont parrainé le projet de résolution. Il s'appuie sur des projets de résolution antérieurs sur le sujet, qui ont été adoptés sans être mis aux voix, avec quelques mises à jour d'ordre technique et factuel. Le onzième alinéa du préambule du projet de résolution reflète l'appui exprimé au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie à la dix-septième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, tenue sur l'Île Margarita (Venezuela) en septembre 2016. Le treizième alinéa du préambule reflète également l'appui exprimé par la troisième Conférence des États parties des États signataires aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, qui s'est tenue à New York en avril 2015.

La Mongolie attache beaucoup de prix au dialogue et aux échanges qu'elle a eus avec les États Membres et au soutien qu'ils ont apporté à ses efforts. Nous serions plus heureux encore si d'autres délégations se joignaient à nous pour parrainer ce projet de résolution. Ma délégation espère que, comme pour des projets analogues les années précédentes, la Commission adoptera ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

**M. Wibono** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je souhaite adresser mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement thaïlandais suite au décès du Roi Bhumibol Adulyadej.

Je tiens, en premier lieu, à exprimer la reconnaissance de ma délégation au Président pour les efforts qu'il déploie et l'efficacité avec laquelle il dirige nos travaux et à l'assurer, ainsi que les membres du Bureau, de l'appui et de la coopération de ma délégation.

L'Indonésie s'associe pleinement à la déclaration (voir A/C.1/71/PV.10) prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés, et à la déclaration prononcée par

le représentant des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/71/PV.11).

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires constituent une priorité majeure pour l'Indonésie. Tant qu'existeront des armes nucléaires, le risque de leur explosion, par accident, erreur ou à dessein, reste exagérément élevé. Les trois Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, organisées par la Norvège en mars 2013, par le Mexique en février 2014 et par l'Autriche en décembre 2014, nous ont démontré de façon irréfutable l'incidence humanitaire grave des armes nucléaires, ce qui devrait inciter tous les États à prendre l'engagement renouvelé et urgent d'honorer pleinement leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Il est décourageant de constater la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire. Soixante et onze ans après la création de l'ONU, les armes nucléaires restent les seules armes de destruction massive à n'avoir toujours pas été interdites de façon universelle et totale. En vertu du TNP, l'interdiction de détenir des armes nucléaires ne s'applique qu'aux États non dotés d'armes nucléaires alors que les États dotés d'armes nucléaires en sont exemptés. Cette exemption, cependant, n'a jamais eu pour objet d'être prolongée indéfiniment. Comme la Cour internationale de Justice l'a conclu dans son avis consultatif de 1996 sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, il existe, en vertu de l'article VI du Traité, une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

L'Indonésie demeure préoccupée par le fait que les doctrines militaires de certains pays reposent encore sur les armes nucléaires. Cette dépendance est incompatible avec leurs obligations et engagements juridiques à l'égard du désarmement nucléaire. Nous demandons par conséquent à ces États de renoncer à la possibilité d'utiliser des armes nucléaires en vertu de leurs doctrines de sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par les programmes de modernisation des armes nucléaires, car nous ne voyons pas comment ils peuvent être conciliables avec les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires à l'égard du désarmement. Nous ne sommes pas encore convaincus de la contribution de ces programmes aux efforts en matière de désarmement nucléaire.

Ainsi que ma délégation l'a souligné pendant le débat général (voir A/C.1/71/PV.3), l'Indonésie se félicite du rapport final du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (voir A/71/371). Au cours des travaux du Groupe de travail, il est apparu très clairement qu'une majorité d'États appuie la tenue en 2017 de négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires. L'Indonésie rejette l'argument, avancé par certaines délégations, selon lequel un tel traité remettrait en cause le TNP. Nous ne voyons pas comment il pourrait en être ainsi avec le traité proposé. Au contraire, nous sommes persuadés qu'un tel traité est parfaitement compatible avec le TNP et le renforcerait, puisqu'en interdisant de façon catégorique et universelle les armes nucléaires, il contribuerait sans aucun doute, de manière positive, au désarmement nucléaire. Sur la base de cette intime conviction, l'Indonésie a décidé de se parrainer le projet de résolution A/C.1/71/L.41, intitulé "Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire" et souhaite saisir cette occasion pour inviter tous les États à l'appuyer et envisager de le parrainer.

Les progrès en matière de désarmement nucléaire sont exagérément lents. Pour l'Indonésie, la poursuite du désarmement nucléaire contribuera sans aucun doute à la non-prolifération, et les États doivent redoubler d'efforts afin d'atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il est grand temps que tous les États fassent preuve de bonne foi en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Norvège, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.57.

**M. Langeland** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord me joindre aux autres délégations pour exprimer notre profonde sympathie et nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement thaïlandais suite au décès de S. M. le Roi de Thaïlande.

La position de la Norvège sur les armes nucléaires a déjà été soulignée dans la déclaration prononcée par le représentant de l'Islande au nom des pays nordiques (voir A/C.1/71/PV.12), et dans la déclaration conjointe prononcée plus tôt aujourd'hui par ma délégation au nom de la Norvège et des Pays-Bas. J'aimerais ajouter quelques observations à titre national.

Le 26 avril, le Parlement norvégien, le Storting, a adopté par consensus une motion dans laquelle il

demande au Gouvernement d'œuvrer activement à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et de favoriser la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'élément moteur de la non-prolifération et du désarmement, en vue de parvenir à l'élimination, de manière équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable, des armes nucléaires et, sur cette base, d'adopter une perspective à long terme s'agissant de la mise sur pied d'un cadre juridiquement contraignant pour parvenir à cet objectif.

Il existe de nombreux points de vue différents quant à la manière de parvenir à un monde sans armes nucléaires et de le maintenir. Malgré ces positions divergentes sur les moyens d'atteindre notre objectif commun, nous devons nous mettre d'accord sur des mesures concrètes et efficaces susceptibles de nous rapprocher de l'élimination totale des armes nucléaires. Il existe un point de convergence en ce qui concerne la vérification du désarmement nucléaire. La vérification est indispensable pour promouvoir et renforcer la confiance dans le fait que les obligations en matière de désarmement seront respectées, un élément important à la fois pour les États non dotés d'armes nucléaires et pour ceux qui détruiront et élimineront de manière irréversible leurs stocks d'armes nucléaires. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration conjointe avec les Pays-Bas, plusieurs pays de différentes régions ont déposé un projet de résolution relatif à la vérification du désarmement nucléaire (A/C.1/71/L.57). Nous invitons tous les pays à s'y rallier. Ce projet a pour objectif principal une connaissance et une prise de conscience accrues au niveau multilatéral de la vérification dans le cadre des Nations Unies et de manière inclusive.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.49.

**M. Ayoko** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président pour la manière dont il conduit nos travaux.

La délégation nigériane souscrit aux déclarations sur ce groupe de questions prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.10), et par mon pays, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.11), et par l'Allemagne, au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/71/PV.11).

La délégation nigériane souhaite également, au nom du Groupe des États d'Afrique, présenter un projet

de résolution, intitulé « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique » (A/C.1/71/L.49), dans lequel il est fait référence au Traité connu aussi sous le nom de Traité de Pelindaba et qui a déjà été distribué aux États Membres. Nous nous félicitons de l'appui écrasant témoigné par les délégations pour ce projet de résolution au cours des sessions précédentes, et nous leur demandons de nous apporter ce même appui pour le présent texte. Le fait que nous le présentions une nouvelle fois souligne à nouveau le ferme engagement de l'Afrique en faveur de l'objectif visant à conserver au continent et aux zones avoisinantes le statut de zone véritablement exempte d'armes nucléaires.

La délégation nigériane estime que les zones exemptes d'armes nucléaires sont un moyen crédible d'œuvrer doublement à l'objectif global du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. L'importance de ces zones ne réside pas seulement dans le fait qu'elles interdisent la production et la détention des armes nucléaires sur le territoire des États membres de la région concernée, mais également dans le fait qu'elles interdisent aussi de les déployer dans ces zones. À cet égard, ma délégation tient à souligner que, malgré les revers notables que nous avons subis s'agissant de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, nous devons poursuivre nos efforts afin de garantir le respect des engagements et des obligations pris dans le cadre du plan d'action adopté par la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Les conséquences humanitaires catastrophiques susceptibles de résulter soit de l'emploi délibéré soit de l'explosion accidentelle d'armes nucléaires demeurent une raison impérieuse pour laquelle certains États Membres devraient mettre un terme à la détention continue de ces armes. Cette prise de conscience irréfutable a conduit le Nigéria à se porter coauteur, avec ses partenaires que sont l'Australie, le Brésil, l'Irlande, le Mexique, l'Afrique du Sud et d'autres, du projet de résolution A/C.1/71/L.35, relatif à la tenue en 2017, avec la participation de tous les États, ainsi que des organisations internationales et des représentants de la société civile, entre autres, en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. À ce propos, ma délégation exhorte tous les États à soutenir le travail considérable accompli par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, car il nous offre une base

élargie à partir de laquelle nous pourrions saisir cette occasion unique.

Les armes nucléaires et leur prolifération représentent des défis à la sécurité, surtout dans le contexte de nouvelles réalités telles que la menace du terrorisme mondial et transnational. Mon pays salue les efforts déployés dans le cadre du Sommet sur la sécurité nucléaire pour faire face au risque que des matières nucléaires tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment les risques associés à un éventuel transfert de technologie nucléaire à des groupes terroristes, qui reste un motif de grande préoccupation pour ma délégation.

Nous saluons le travail incessant réalisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en particulier son rôle dans la surveillance et l'inspection des installations nucléaires. À cette fin, ma délégation se félicite de la deuxième Conférence ministérielle préparatoire sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra du 5 au 9 décembre prochains, dont la réunion préparatoire est coprésidée par le Nigéria et la République de Corée. Nous prions instamment les pays concernés de veiller à observer et à respecter les normes et les garanties de l'AIEA en tout temps. Les États doivent également être conscients de leurs responsabilités en ce qui concerne le respect des autres mesures, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres mécanismes visant à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et la promotion de son entrée en vigueur. Nous devons également rester pleinement attachés à la Conférence du désarmement.

**M<sup>me</sup> Roopnarine** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago s'associe à la déclaration faite sur ce groupe de questions par le représentant de la Jamaïque, au nom de la Communauté des Caraïbes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71PV.10).

Tout d'abord, nous tenons à souligner que le désarmement nucléaire est au point mort. La Conférence des Parties chargée d'examiner l'année dernière le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'est pas parvenue à élaborer un document final, et la plupart des engagements pris dans le cadre du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 n'ont pas été respectés. D'autres mesures en faveur du désarmement ne se sont pas concrétisées. Pour la Trinité-et-Tobago, le manque de progrès persistant en matière de désarmement est

un affront envers le multilatéralisme. L'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. Le modèle obsolète de la sécurité nationale doit être remplacé par celui de la sécurité humaine. On s'accorde désormais à reconnaître que la responsabilité du désarmement nucléaire incombe non seulement aux États dotés d'armes nucléaires, mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale. La Trinité-et-Tobago s'enorgueillit par conséquent de figurer parmi la majorité d'États qui souscrivent à l'Initiative humanitaire et qui ont approuvé l'Engagement humanitaire.

Nous saluons le rapport final du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (voir A/71/371), qui s'est réuni récemment à Genève, et en particulier sa recommandation d'entamer en 2017 des négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires. Un tel traité permettrait de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve depuis si longtemps le désarmement nucléaire et d'ouvrir la voie à d'autres initiatives louables, telles qu'un traité interdisant la production de matières fissiles et les efforts visant à assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cela représenterait surtout un pas en avant décisif sur la voie de l'élimination des armes nucléaires en montrant comment la vaste majorité des États est unie dans son rejet de ces armes inacceptables sur les plans moral et juridique.

La Trinité-et-Tobago appuie et parraine le projet de résolution visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (A/C.1/71/L.41), qui établit un mandat pour des négociations en 2017 sur un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Il incombe à chaque nation d'œuvrer à l'élimination de la menace d'un anéantissement nucléaire et à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'intégralité de cette déclaration sera mise en ligne sur le portail de la Première Commission.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

**Mgr Kassas** (Saint-Siège) : Dès février 1943, deux ans et demi avant l'essai atomique Trinity, le pape Pie XII avait déjà exprimé sa profonde préoccupation concernant l'utilisation violente de l'énergie atomique.

Après Hiroshima et Nagasaki, observant les conséquences totalement incontrôlables et aveugles des armes nucléaires, Pie XII exigeait la proscription effective de la guerre atomique, désignant la course aux armements comme une relation coûteuse de terreur mutuelle. La délégation du Saint-Siège voudrait réitérer la conviction du Pape François que le désir de paix et de fraternité, profondément implanté dans le cœur de l'homme, portera ses fruits grâce à des moyens concrets de faire en sorte que les armes nucléaires soient interdites une fois pour toutes, au bénéfice de notre maison commune.

Le Saint-Siège se fait l'écho du cri de l'humanité à vouloir être libérée du spectre de la guerre nucléaire. Ainsi, le Saint-Siège participe activement aux conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et soutient régulièrement les résolutions adoptées par cette Commission ainsi que les pas individuels accomplis par les États, pour contribuer au désarmement nucléaire et au désarmement général et complet requis par l'article VII du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La possession non précise d'armes nucléaires est moralement répréhensible, un affront à l'ensemble du cadre des Nations Unies, et contredit la vocation des Nations Unies au service de l'humanité et de la paix et de la sécurité internationales. Une paix durable ne saurait être garantie en maintenant un équilibre de terreur. Au contraire, la paix doit être fondée sur la justice, le développement socio-économique, la liberté, le respect des droits de l'homme, la participation de chacun aux affaires publiques et la construction de la confiance entre les peuples.

Il y a huit ans, le Secrétaire général a lancé un plan en cinq points pour le désarmement nucléaire, dont l'élément central est la négociation d'une convention sur les armes nucléaires ou un cadre d'instruments menant directement à une interdiction globale des armes nucléaires. La Commission devrait donc poursuivre sérieusement la recommandation faite par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (voir A/71/371), avec le soutien de la majorité des États Membres participants, pour que l'Assemblée générale convoque une conférence en 2017 pour négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires et conduisant à leur élimination totale. Le Saint-Siège continue d'exhorter à une entrée en vigueur rapide du

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, il se félicite de l'adoption, le 23 septembre dernier, de la résolution 2310 (2016), exhortant les huit États dont la ratification demeure nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité à le signer et à le ratifier. Il n'y a aucune raison d'y surseoir.

Le Saint-Siège réaffirme son soutien au TNP comme organisme vital pour la paix et la sécurité internationales, et déplore l'échec collectif de la communauté internationale à aller de l'avant avec un calendrier de désarmement positif. Comme l'a rappelé le pape François dans son discours à l'Assemblée générale en septembre 2015,

« Il faut œuvrer pour un monde sans armes nucléaires, en appliquant pleinement l'esprit et la lettre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en vue d'une prohibition totale de ces instruments. » (A/70/PV.3, p. 6)

Enfin, le Saint-Siège estime que les négociations sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire doivent être accompagnées par des négociations sur les équilibres et les dispositions des forces conventionnelles et leurs réductions, dans l'esprit de l'article VII du TNP. La tâche qui nous attend est rude et les défis sont multifacettes, mais nous devons les affronter avec espoir, détermination et confiance.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) :

Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre du groupe de questions relatives aux armes nucléaires.

La Commission en vient maintenant au groupe relatif aux autres armes de destruction massive. Toutefois, avant de donner la parole au premier orateur, je rappelle aux délégations que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sur le groupe relatif aux armes nucléaires et sur celui relatif aux autres armes de destruction massive pourront avoir lieu après 17 h 30, cet après-midi.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.43, au nom du Mouvement des pays non alignés.

**M<sup>me</sup> Jenie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés sur ce sujet très important.

Les États membres du Mouvement qui sont parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi

des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) prennent note avec satisfaction de la mise en œuvre effective de la CIAC, seul traité multilatéral global interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive (ADM), prévoyant un système de vérification et promouvant l'utilisation des substances chimiques à des fins pacifiques. Nous appelons tous les États parties détenteurs à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller au respect du plan détaillé pour la destruction des armes chimiques restantes après la date butoir pour leur destruction fixée au 29 avril 2012, dans le délai le plus court possible, afin de respecter la crédibilité et l'intégrité de la Convention.

Nous appelons également à promouvoir sans discrimination ni restriction la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention. À cet égard, nous accordons une grande importance à l'adoption par les États du Mouvement qui sont parties à la Convention d'un plan d'action relatif au développement économique et technologique, conformément à l'article XI de la Convention, en vue de l'application complète, effective et non discriminatoire de l'ensemble des dispositions de cet article.

Les États membres du Mouvement parties à la Convention sur les armes biologiques considèrent que cette Convention représente une composante importante de l'architecture juridique internationale relative aux AMD. Nous sommes conscients que l'absence de système de vérification fait obstacle à l'efficacité de la Convention, et nous demandons la reprise des négociations multilatérales en vue de conclure un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant qui traite de tous les articles de la Convention de façon équilibrée et globale afin de renforcer durablement la Convention, notamment grâce à des mesures de vérification. Nous demandons instamment à la partie qui rejette les négociations de revoir sa position. Le Mouvement souligne en outre la nécessité d'améliorer la coopération internationale, l'assistance et les échanges de toxines, d'équipements et technologies à des fins pacifiques, sans restriction ni discrimination d'aucune sorte, conformément à la Convention. Les États membres du Mouvement parties à la Convention sur les armes biologiques comptent sur la tenue réussie, le mois prochain, de la Conférence d'examen de la Convention.

Le Mouvement des pays non alignés appelle tous les États Membres à appuyer les efforts internationaux

visant à empêcher les terroristes d'acquérir des AMD et leurs vecteurs, et les exhorte à prendre et à renforcer les mesures nationales nécessaires pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, leurs vecteurs et les matières et technologies relatives à leur fabrication.

En ce qui concerne les résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011) du Conseil de sécurité relatives aux domaines relevant des traités multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, le Mouvement souligne la nécessité de veiller à ce qu'aucune mesure prise par le Conseil de sécurité n'aille à l'encontre de la Charte des Nations Unies, des traités multilatéraux en vigueur sur les armes de destruction massive ou du travail des organisations internationales établies à cet égard, ni des fonctions, pouvoirs et rôle de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés met en garde contre la pratique à laquelle continue de recourir le Conseil de sécurité, qui consiste à user de son autorité pour définir les conditions législatives à remplir par les États Membres pour l'application de ses décisions. À cet égard, nous soulignons que la question de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques doit être examinée par l'Assemblée générale dans un format ouvert à tous, afin de tenir compte des vues de tous les États Membres.

Le Mouvement des pays non alignés présente une nouvelle fois un projet de résolution mis à jour, intitulé « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 », pour lequel il sollicite l'appui de l'ensemble des États Membres de l'ONU.

**M. Marshall** (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur le groupe relatif aux autres armes de destruction massive.

La CARICOM porte un intérêt particulier et de longue date aux questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale examinées par la Première Commission et par les Nations Unies dans leur ensemble. L'existence même et le développement de nos pays dépendent d'un monde sûr. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par toute menace, réelle ou perçue, qui se pose à nous et à notre stabilité, notamment par celle des armes de destruction massive.

Les pays de la CARICOM ne possèdent ni ne fabriquent de telles armes. Néanmoins, étant donné la place de ces armes au sein de la communauté

internationale et l'intérêt qu'elles suscitent, les États membres de la CARICOM estiment nécessaire de rappeler que l'emploi de ces armes est injustifiable, qu'il sème le malheur et la destruction des sociétés et de l'environnement et qu'il détourne de précieuses ressources qui pourraient être consacrées à des tâches importantes de développement. Pour toutes ces raisons, et dans le contexte d'une mondialisation croissante, aucun pays ne peut être indifférent à cette menace. Nous devons faire preuve d'une plus grande vigilance, alors que les moyens de concevoir, fabriquer, partager et déployer ces armes vont croissant. Les technologies et les réseaux de l'information et de la communication qui réduisent progressivement l'espace et le temps, offrant des possibilités à de nombreuses personnes dans le monde, donnent naissance aussi à des criminels et à des groupes terroristes qui disposent des moyens de commettre des actes de violence et de semer la terreur à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, le plus souvent sans être repérés ni punis pour leurs crimes. Tous les pays doivent prendre des mesures pour repérer et prévenir ces menaces, notamment grâce à un système transparent et fondé sur des règles pour la préservation du cyberspace.

Il existe d'autres menaces. Les rapports réguliers faisant état de l'emploi d'armes chimiques par un État ou des acteurs non étatiques viennent nous rappeler que la communauté internationale doit faire davantage pour éliminer totalement les armes de destruction massive sous toutes leurs formes. Lorsque nous parlons souvent de manière explicite des armes nucléaires, radiologiques et biologiques, de leur fabrication et de leurs vecteurs, nous devons tenir compte aussi de la menace posée par les engins explosifs improvisés (EEI). La mise au point et l'emploi d'EEI vont croissant. Si les aspects principaux de leur utilisation sont couverts par le droit international, ce droit est souvent ouvertement bafoué par les criminels et les groupes armés. La difficulté réside dans le fait que la plupart de ces engins sont faciles à fabriquer et que leurs composants sont bon marché et d'un accès aisé.

Conscients de la persistance et de l'urgence de ces questions, les États membres de la CARICOM restent attachés à la non-prolifération, notamment par le respect de leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et

de l'emploi d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, comme le prévoit la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et ses mandats ultérieurs.

Malgré les autres défis importants en matière de sécurité auxquels nos pays sont confrontés – en particulier en ce qui concerne la prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre et du trafic des substances narcotiques illégales – les États de la CARICOM continuent de consacrer des ressources considérables à l'application des lois et réglementations afférentes et des contrôles administratifs destinés à prévenir le transbordement, le transit, l'importation, l'exportation et le courtage de matières à double usage et autres biens stratégiques pouvant servir à la fabrication d'armes de destruction massive. Nous voudrions souligner la priorité que nous accordons actuellement à la mise en place d'une infrastructure adéquate de contrôle des exportations, aux listes de contrôle des produits stratégiques, à la formation du personnel opérationnel chargé de l'application des lois afin de détecter, identifier et interdire ces marchandises prohibées et, le cas échéant, de poursuivre les contrevenants.

Le sentiment d'urgence de la CARICOM et son engagement dans ces efforts sont renforcés par la prise de conscience du fait que les petits États, en raison de leurs ressources rares et limitées, sont souvent considérés comme des cibles faciles par ceux qui veulent leur nuire. Il est bien connu, par exemple, que les nombreux passages et détroits de la mer des Caraïbes, bien qu'importants pour la navigation et le commerce maritimes, peuvent être utilisés pour le transport et le commerce illicites s'ils ne sont pas soumis à une surveillance policière. La CARICOM se félicite par conséquent du travail incessant réalisé par l'Organisation maritime internationale pour protéger les installations portuaires et les navires par des mesures préventives visant à prévenir et détecter les actes illicites. Le travail accompli par l'Organisation de l'aviation civile internationale pour prévenir et détecter des actes illicites analogues dans l'espace aérien doit être encouragé et appuyé.

La réalisation de nos objectifs clefs a été grandement facilitée par notre coopération constante avec le Programme de mise en œuvre CARICOM-ONU de la résolution 1540 (2004), qui a coordonné une aide significative avec d'autres partenaires clefs, notamment le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, l'Agence internationale de l'énergie atomique,

l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation internationale de la police criminelle et le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Étant donné le rôle du programme dans la promotion des efforts régionaux de non-prolifération, et sa désignation comme organe central

régional pour le Comité contre le terrorisme, pour faciliter le travail des États membres de la CARICOM dans la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), il est essentiel que le programme continue de recevoir un soutien adéquat pour aider les États membres de la CARICOM à s'acquitter de ces obligations importantes.

Ce besoin d'un soutien continu et élargi a été en outre souligné par l'adoption de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, qui, entre autres, appelle à l'élaboration d'une législation et de mécanismes d'application appropriés pour empêcher la facilitation et le mouvement des combattants terroristes étrangers vers les zones de conflit. L'assistance nécessaire pour que les États membres de la CARICOM remplissent ces obligations, ainsi que celles qui ont trait à la non-prolifération et à la lutte élargie contre le terrorisme, exige sans aucun doute l'engagement soutenu de la communauté internationale pour appuyer le travail du coordonnateur de la CARICOM. Ce travail complètera également les engagements continentaux dans le cadre du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

La CARICOM entend poursuivre sa coopération avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris les femmes dans le monde entier, engagés à lutter contre l'utilisation des armes de destruction massive, la promotion d'un monde plus sûr, et la préservation de notre développement durable.

**M. Mackay** (Biélorus) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), à savoir : l'Arménie, le Biélorus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan – dans une déclaration conjointe sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Les États membres de l'OTSC sont convaincus qu'il est impératif d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que

des technologies et matières connexes. Dans le contexte actuel, cette question est de plus en plus pertinente, faisant de cette lutte une priorité pour la communauté internationale tout entière, et pour les organisations régionales en particulier. Nous sommes fermement convaincus qu'une lutte efficace contre la prolifération des armes de destruction massive n'est possible que par les efforts collectifs de l'ensemble de la communauté internationale afin de coordonner les mesures prises par les États et les organisations régionales et internationales. À cet égard, nous soulignons l'importance d'une approche globale visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive qui, selon nous, doit se fonder sur un renforcement de tous les régimes de non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, ainsi que les systèmes nationaux existants et efficaces de contrôle des exportations.

Nous appelons l'attention sur le bien-fondé et le caractère essentiel de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, seul instrument permettant une approche globale en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, et nous pensons que l'examen complet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2015) entrepris cette année contribuera au renforcement de l'efficacité des efforts nationaux dans ce domaine et permettra au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) d'améliorer sa coopération à ce processus avec tous les participants, en particulier les États.

Les États membres de l'OTSC appliquent chacun à leur manière la résolution 1540 (2004) au niveau national, notamment au moyen de plans d'action volontaires, unis par un objectif stratégique commun, à savoir la nécessité de mettre en œuvre rapidement et dans les meilleurs délais l'ensemble des dispositions de la résolution. Nos efforts visent à faire en sorte que l'assistance apportée par les pays qui en ont les capacités suffisantes aux États dans le besoin ne fasse pas obstacle à la coopération scientifique et technique à des fins pacifiques.

Les États membres de l'OTSC travaillent en étroite coopération sur les questions relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et sont disposés à poursuivre leur coopération avec le Comité 1540, voire, le cas échéant, avec les organisations régionales et internationales pertinentes. Nous sommes

convaincus que la synergie des efforts entre l'OTSC et d'autres organisations internationales, conjointement avec la coordination du Comité 1540, permettrait une meilleure application de la résolution et d'éliminer tout double emploi dans le processus d'assistance. Les États membres de l'OTSC se félicitent des approches novatrices, en particulier la tenue de stages régionaux pour des points de contact nationaux et l'organisation avec nos partenaires d'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution afin d'échanger nos expériences et pratiques nationales. Des représentants des États membres de l'OTSC ont participé activement à un séminaire organisé par la Fédération de Russie, sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui s'est tenu à la fin du mois de juin à Kaliningrad.

Les États membres de l'OTSC prennent note des progrès généralement positifs réalisés par les pays dans la mise en œuvre de la résolution et soulignent la nécessité de préserver cet élan, en prenant en compte les spécificités et les réalités de chaque pays en ce qui concerne ses capacités financières et d'expertise. Nous sommes prêts à coopérer, avec toutes les parties intéressées, au renforcement du régime de non-prolifération des armes de destruction massive.

**M. Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

Je voudrais rappeler ici que, dans la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques, signée en 2003, nos pays ont déclaré leur objectif de faire des Amériques une région libre d'armes biologiques et chimiques ». De même, par la résolution 2107 adoptée en 2005 par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, nous avons décidé à l'unanimité de donner concrètement suite à l'engagement commun des États membres de faire des Amériques une région exempte d'armes biologiques et chimiques. Les États membres de l'UNASUR condamnent vigoureusement l'existence d'armes chimiques et biologiques, dont ils rappellent que l'emploi constitue un crime contre l'humanité. Il faut prévenir les conséquences catastrophiques de l'emploi de ces armes en œuvrant à leur élimination totale.

L'UNASUR réitère son engagement en faveur de l'interdiction de la mise au point, de la production, de l'acquisition, du transfert, du stockage et de l'emploi des

armes chimiques et de leur élimination totale, comme le prévoit la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous appuyons également la mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire de la Convention, et engageons chacun à continuer de travailler à son universalité.

Comme il a été répété au cours du septième Sommet de l'UNASUR à Paramaribo, notre région considère l'utilisation d'armes chimiques sous toutes leurs formes comme un crime de guerre et un crime contre l'humanité, et elle affirme la nécessité de traiter cette question à la lumière du droit international, de manière impartiale et transparente. Nous saisissons également cette occasion pour condamner énergiquement tout emploi en tant qu'arme de quelque produit chimique toxique que ce soit, tel que le chlore. L'UNASUR condamne fermement l'emploi d'armes chimiques ou de toutes autres armes de destruction massive par quiconque, à tout moment et en quelque circonstance que ce soit. L'UNASUR est extrêmement préoccupée par l'emploi d'armes chimiques en Iraq et en Syrie. Nous réaffirmons l'importance de l'adoption et du renforcement des mesures nationales, selon qu'il convient, afin d'empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ou leurs vecteurs, ainsi que les matières et technologies servant à leur fabrication, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la Libye, nous nous félicitons de l'initiative du Conseil de sécurité d'adopter la résolution 2298 (2016) en réponse à la requête formulée par les autorités libyennes. La résolution autorise les États Membres à acquérir, contrôler, transporter, transférer et détruire les armes chimiques identifiées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en Libye, afin de garantir que l'arsenal chimique de ce pays pourra être éliminé aussi rapidement que possible et en toute sécurité. À cet égard, nous saluons l'annonce faite en août par l'OIAC qui confirme que les armes chimiques restantes en Libye ont été totalement éliminées après leur transfert en dehors de ce pays en vue de leur destruction totale. L'UNASUR accueille avec satisfaction l'adhésion récente du Myanmar et de l'Angola à la Convention sur les armes chimiques. Tout en constatant une participation croissante des États à la Convention, nous appelons ceux qui n'y ont pas encore adhéré à le faire rapidement. Nous savons également gré à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de ses efforts pour interdire les armes chimiques et

promouvoir l'universalité de la Convention et la pleine application de toutes ses dispositions.

Nous réaffirmons l'importance de l'accord conclu en décembre 2011, qui définit un cadre pour l'achèvement de la destruction du reste des arsenaux chimiques, permettant de préserver l'intégrité de la Convention et la crédibilité de l'OIAC. À cet égard, nous appelons les pays dotés d'armes chimiques à s'acquitter de leurs obligations selon les dispositions prévues par la Convention et à détruire leurs arsenaux dans les délais impartis. Nous appelons également tous les États qui pourraient posséder des armes chimiques à les détruire et à adhérer à la Convention sans délai ni conditions. Nous estimons que la Convention doit être appliquée de manière à ne pas porter préjudice au développement économique ou technologique des États parties, ni entraver la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques menées à des fins non interdites par la Convention, ou créer des obstacles en matière d'informations scientifiques et techniques internationales nécessaires à la fabrication de produits chimiques et de matériel pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation de produits chimiques à des fins non interdites par la Convention. Les États membres de l'UNASUR savent gré au Secrétariat technique de l'OIAC de sa contribution en faveur du développement et de l'efficacité de l'Organisation, qui permet de réaliser les buts et objectifs de la Convention, et d'assurer l'application intégrale de ses dispositions, notamment celles qui prévoient la vérification de son application internationale, tout en offrant aux États parties un lieu de concertation et de coopération.

L'UNASUR apprécie l'assistance et la coopération que fournit l'OIAC au plan international, notamment en concourant à la tenue de manifestations annuelles portant sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques, qui ont lieu chaque année dans plusieurs États de l'UNASUR. Nous sommes convaincus que ce type d'initiatives contribue à la promotion d'un environnement plus sûr dans notre région. L'UNASUR se félicite des résultats de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue à La Haye du 8 au 19 avril 2013. Nous soulignons en particulier l'adoption par consensus de son rapport final, qui porte sur tous les aspects de la Convention et contient d'importantes recommandations sur la poursuite de son application.

L'UNASUR réaffirme également l'importance fondamentale de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous assurons être disposés à continuer de coopérer de façon active et constructive pour faire avancer les objectifs de l'application intégrale et de l'universalisation de la Convention. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue prochaine de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner la Convention, qui se tiendra en décembre à Genève, et nous espérons qu'elle sera couronnée de succès. Nous partageons avec d'autres États l'idée qu'une action internationale efficace contre les menaces biologiques doit être universelle, juridiquement contraignante et non discriminatoire. Il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des mesures supplémentaires afin de garantir l'application effective de l'interdiction. Nous sommes donc favorables à la reprise des négociations sur un Protocole à la Convention sur les armes biologiques aux fins de la mise en place d'un régime de vérification efficace visant à l'application universelle de la Convention.

Les États membres de l'UNASUR ont participé activement aux réunions des États parties et aux réunions d'experts. Nous nous félicitons des discussions qui ont été menées conformément à l'ordre du jour permanent approuvé à la septième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, en particulier celles sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X, outils essentiels pour réaliser les objectifs de la Convention. L'UNASUR demeure convaincue que les engagements pris par les États au niveau national se traduisent effectivement en mesures et en actions concrètes et efficaces. C'est pourquoi nous renouvelons notre soutien à l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, qui fournit une assistance aux États Membres.

Enfin, l'UNASUR réaffirme que la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont des instruments juridiques internationaux essentiels pour guider l'action multilatérale menée afin d'éliminer totalement les armes de destruction massive, sous un contrôle international strict et efficace.

**M. Ben Sliman** (Tunisie) (*parle en arabe*) :  
Tout d'abord, le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration prononcée au titre de ce groupe de questions

par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes maintient sa position de principe qui est de donner la priorité à la réalisation d'un monde sans armes de destruction massive, qu'il s'agisse d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires, tout en accordant une attention particulière à un objectif plus immédiat, à savoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il importe de faire en sorte que la communauté internationale n'oublie pas que la toute première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a décidé de manière très claire et à l'unanimité que le désarmement était une priorité, tant en ce qui concerne les armes nucléaires que les armes de destruction massive, et reconnu l'importance cruciale que revêt la réalisation du désarmement nucléaire sur la base de la résolution 1 (I), adoptée le 24 janvier 1946.

Le Groupe des États arabes a participé activement aux efforts pour éliminer les armes de destruction massive et fort de ses convictions, il a, à la dernière Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, proposé des mesures pratiques pour débarrasser la région du Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive. Le Groupe a toujours appuyé les objectifs de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et de la Convention sur les armes biologiques (CIAB), et les États arabes continueront de participer activement et de façon constructive aux travaux entrepris dans le cadre de ces deux conventions. Le Groupe souligne que l'adhésion indispensable d'Israël en tant que partie non nucléaire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la CIAC ainsi qu'à la CIAB contribuera à l'universalisation de ces instruments, à l'instauration de la confiance, à la consolidation de la sécurité régionale et internationale et au renforcement de la crédibilité du régime international de désarmement et de non-prolifération, étant donné qu'Israël reste le seul État au Moyen-Orient à n'adhérer à aucune des trois conventions internationales concernant les armes de destruction massive, ce qui en soi représente une menace pour la paix et à la sécurité internationales.

L'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015 à adopter un document final malgré les efforts sincères du Groupe des États arabes va avoir des répercussions négatives et se traduire par la poursuite du blocage actuel des efforts visant à débarrasser le

Moyen-Orient des armes de destruction massive, en dépit des résultats des précédentes Conférences d'examen qui prévoyaient des mesures pratiques concernant les trois piliers du TNP directement liées à la mise en œuvre de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient. Il y avait là une occasion inédite de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Sur la base des bonnes intentions affichées par les États arabes, le Groupe avait pris la décision historique et courageuse d'accepter d'élargir le champ de l'exemption pour englober, en plus des armes nucléaires, les autres armes de destruction massive de manière à contredire les affirmations infondées selon lesquelles l'existence, présumée, d'une menace régionale posée par d'autres armes de destruction massive justifiait la possession par Israël d'armes nucléaires. Quoi qu'il en soit, les États arabes vont continuer d'insister, par l'intermédiaire des projets de résolution qu'ils ont l'habitude de présenter chaque année sur cette question à la Première Commission, sur la nécessité de débarrasser à titre prioritaire la région du Moyen-Orient des armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes appelle à renforcer d'urgence l'action menée par la communauté internationale et à redoubler d'efforts aux fins de l'universalisation de tous les accords et conventions sur les armes de destruction massive, de façon à contribuer à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Groupe réaffirme sa détermination à participer activement à des négociations sérieuses à cette fin, comme le reflète la proposition arabe positive formulée à la Conférence d'examen de 2015. Il espère qu'Israël et toutes les parties régionales participeront de façon constructive à ces négociations.

Le Groupe des États arabes rappelle également à la communauté internationale qu'elle a un rôle à jouer et une responsabilité politique et morale à assumer pour ce qui est de déployer les efforts nécessaires pour parvenir à créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, et redonner ainsi sa crédibilité au régime international de désarmement.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

**M<sup>me</sup> Körömi** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro,

la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue de faire peser une menace croissante sur la paix et la sécurité internationales. L'Union européenne est vivement préoccupée par le risque que des acteurs étatiques et non étatiques acquièrent ces armes ou matériel, ce qui est déjà une triste réalité en Syrie et en Iraq. La communauté internationale ne doit pas garder le silence lorsqu'on cherche à la défier par l'emploi d'armes chimiques. Bien que nous nous félicitons de la destruction complète des armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne, nous trouvons inacceptables les lacunes et les incohérences relevées dans la déclaration de cette dernière, et le fait que des armes chimiques continuent d'être employées dans le pays nous choque et nous inquiète profondément.

Nous réaffirmons que l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit et quels qu'en soient le moment, le lieu et les circonstances est clairement contraire au droit international et doit être systématiquement condamné. À cet égard, nous appuyons pleinement le travail qu'effectuent l'Équipe d'évaluation des déclarations et la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ainsi que le Mécanisme d'enquête conjoint ONU-OIAC. Le troisième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint (voir S/2016/738) a conclu que le Gouvernement syrien est responsable d'au-moins deux attaques au chlore, tandis que Daech d'une attaque au gaz moutarde au souffre, ce qui justifie l'imposition des mesures prévues dans la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Il ne saurait y avoir d'impunité pour de tels actes, et les responsables de toute utilisation d'armes chimiques doivent avoir à en répondre.

Plus tôt cette année, le risque que des terroristes puissent acquérir certaines des matières chimiques restant en Libye a nécessité une action internationale rapide. Nous saluons l'OIAC pour avoir planifié l'enlèvement et la destruction en toute sécurité de ces matières, une opération à laquelle plusieurs États membres de l'Union européenne ont contribué. L'Union

européenne et ses États membres se déclarent prêts à appuyer la mise en œuvre du plan de destruction.

Les événements récents nous ont rappelé l'importance de l'adhésion universelle aux conventions et traités pertinents dans ce domaine, en particulier s'agissant du Moyen-Orient. L'Union européenne continue d'appuyer l'objectif de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous regrettons que la conférence prévue à cet effet n'ait pas été convoquée. Nous continuons de croire que le dialogue et l'instauration de la confiance entre toutes les parties prenantes représentent le seul moyen viable de s'entendre sur la tenue d'une conférence constructive à laquelle participeraient tous les États du Moyen-Orient sur la base d'arrangements conclus librement entre eux, comme cela a été décidé à la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010.

Nous appelons encore une fois tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes chimiques à la ratifier ou à y adhérer sans plus tarder, et à contribuer ainsi à l'objectif d'un monde exempt d'armes chimiques. L'Union européenne continue d'appuyer les activités menées dans tous les domaines de la Convention, notamment la mise en œuvre au niveau national, l'assistance et la protection et la coopération internationale, en particulier par l'intermédiaire de son programme africain. L'application de tous les articles de la Convention contribue aussi de manière concrète aux efforts déployés dans le domaine de la sécurité chimique pour prévenir et combattre les actes terroristes par des acteurs non étatiques.

L'Union européenne considère hautement prioritaire le renforcement de la Convention sur les armes biologiques (CIAB). Nous sommes résolument déterminés à faire en sorte que la huitième Conférence d'examen de la Convention soit couronnée de succès et nous y contribuons de manière concrète. Pour préparer la Conférence d'examen, une série d'ateliers régionaux parrainés par l'Union européenne a été organisée en Europe orientale, en Asie, en Afrique et en Amérique latine en vue de mieux faire comprendre les questions et les défis clefs qui sont en jeu et de réunir le consensus sur le renforcement de la Convention. Nous nous attachons à faire en sorte que les États parties tiennent compte des priorités suivantes : renforcer et préserver la confiance en ce qui concerne le respect des obligations; appuyer l'application au niveau international; appuyer le

Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines; et promouvoir l'universalisation auprès des 21 États qui ne sont pas encore parties à la Convention. Nous demandons à tous ces États d'adhérer à la CIAB sans plus tarder.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité reste un pilier central de l'architecture internationale de non-prolifération. L'Union européenne se félicite vivement de l'examen approfondi de l'application de la résolution effectué cette année. Nous espérons que ce processus permettra de réaffirmer le rôle central, l'importance et l'autorité de la résolution. L'Union européenne et ses États membres souhaiteraient que suite à cet examen, le Conseil de sécurité réaffirme son appui ferme à la résolution, notamment en adoptant une autre résolution. Le Conseil européen envisage actuellement l'adoption d'une nouvelle décision à l'appui de la résolution 1540 (2004) ainsi que de son application et de son universalité. Nous sommes convaincus que les nouveaux projets ayant trait à cette question peuvent être mis en œuvre dès le début de 2017, en tenant compte des résultats de l'examen approfondi.

Nous sommes vivement préoccupés par la prolifération des missiles balistiques et les essais de missiles qui continuent d'être effectués en dehors de tous les systèmes de transparence et de notification préalable et en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Union européenne exhorte de nouveau la République populaire démocratique de Corée à cesser immédiatement de procéder à des tirs recourant à la technologie des missiles balistiques et à honorer pleinement ses obligations internationales. Nous soulignons également l'importance de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, en vertu de laquelle l'Iran est tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. Par ailleurs, les tentatives du Gouvernement syrien d'acquérir et d'utiliser des missiles balistiques ne font qu'ajouter aux souffrances du peuple syrien et sapent les efforts visant à instaurer la paix et la sécurité dans la région.

L'Union européenne appuie fermement le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, auquel tous les États membres de l'Union européenne ont adhéré. Nous appelons tous les États, en particulier ceux qui mènent des activités importantes liées aux missiles balistiques et aux lanceurs spatiaux,

à adhérer au Code. L'Union européenne continuera de promouvoir son universalisation et le cas échéant, le resserrement des liens entre le Code et le système des Nations Unies. Nous sommes également d'avis qu'il faut envisager d'adopter de nouvelles mesures multilatérales pour prévenir la menace de la prolifération des missiles et promouvoir les efforts de désarmement en ce qui concerne les missiles. Les contrôles des exportations sont des outils extrêmement importants pour prévenir la prolifération des armes chimiques et biologiques, ainsi que la prolifération de la technologie des missiles. À cet égard, le Groupe de l'Australie et le Régime de contrôle de la technologie des missiles continuent de jouer un rôle clef. Tous les pays de l'Union européenne suivent la liste de contrôle de l'Union européenne pour concrétiser les engagements qu'ils ont pris au titre des régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Par conséquent, nous encourageons activement l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne à adhérer aux régimes internationaux de contrôle des exportations, car cela peut permettre d'améliorer l'efficacité des experts en matière de contrôle des exportations et de contribuer au renforcement des régimes.

Il importe au plus haut point de renforcer les capacités nationales et la coopération internationale pour lutter contre les menaces liées aux armes de destruction massive. L'Union européenne est prête à apporter son appui aux pays pour prévenir, détecter et combattre les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Des progrès ont été réalisés en vue de la création de Centres d'excellence sur l'atténuation des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques dans huit régions du monde. Il s'agit d'une initiative de l'Union européenne qui vise à renforcer la capacité institutionnelle de 56 pays partenaires et leur architecture de sécurité en général. L'Union européenne appuie également d'autres mécanismes internationaux visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive, comme le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. En outre, les Centres d'excellence continuent d'apporter leur contribution dans le cadre du Partenariat mondial. Les États membres de l'Union européenne jouent également un rôle actif dans plusieurs autres mécanismes, comme l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je rappelle aux délégations qu'elles doivent limiter la durée de leurs

déclarations à cinq minutes lorsqu'elles interviennent à titre national et à sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe.

**M. Hellgren** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques - le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon pays, la Suède.

Malheureusement, durant l'année écoulée, il y a eu de nouvelles allégations d'emploi d'armes chimiques en Iraq et en Syrie. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies, créé par la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, a confirmé un fait dont nombre de gens soupçonnaient qu'il était vrai, à savoir que le régime syrien a perpétré plusieurs attaques au chlore gazeux et que le groupe terroriste Daech a utilisé du gaz moutarde dans le cadre du conflit syrien. Les auteurs de ces actes inhumains et barbares doivent être traduits en justice. Comme l'a dit le Secrétaire général, il ne saurait y avoir d'impunité pour ceux qui commettent des crimes de guerre et d'autres crimes internationaux.

Les pays nordiques sont vivement préoccupés par les lacunes, les incohérences et les ambiguïtés relevées dans les déclarations sur les armes chimiques présentées par le régime syrien en 2013, comme l'a souligné l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC. Le régime syrien doit coopérer pleinement et de sa propre initiative avec l'OIAC en vue de régler toutes les questions en suspens, pour que la communauté internationale soit convaincue que les rapports sont exacts et complets. Nous saluons le travail accompli durant l'année écoulée par le Mécanisme d'enquête conjoint, la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et l'Équipe d'évaluation des déclarations, souvent dans des conditions difficiles et dangereuses. Les pays nordiques ont apporté leur appui au Mécanisme d'enquête conjoint et aux équipes de l'OIAC, sous forme de services analytiques et d'un soutien financier.

Après la contribution apportée par des navires danois et norvégiens dans le cadre du retrait des armes chimiques du territoire de la République arabe syrienne et la destruction de certains de ces produits chimiques en Finlande, le Danemark a pris la tête des efforts pour l'élimination sûre et en toute sécurité des armes chimiques qui sont toujours en Libye. En réponse à une demande du Gouvernement libyen d'entente nationale et dans le cadre d'une mission dont la coordination était assurée par l'OIAC et qui avait été approuvée par

le Conseil de sécurité dans sa résolution 2298 (2016), en août, des produits chimiques ont été chargés sur un porte-conteneurs danois afin d'être transportés de la Libye vers l'Allemagne en vue de leur destruction. La Finlande a, quant à elle, fourni un financement à l'OIAC et mis à disposition une équipe de protection contre les armes chimiques embarquée à bord du navire danois.

Les armes biologiques continuent de faire peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales, et ces risques sont exacerbés par le double usage de certaines des avancées scientifiques les plus utiles de ces dernières années. La huitième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB) se tiendra le mois prochain. Les pays nordiques partagent l'objectif de l'Union européenne et de la plupart des autres États parties, à savoir adopter un document final susceptible de renforcer la Convention grâce à un processus intersessions plus efficace. La Finlande, la Norvège et la Suède ont présenté un document de travail sur la science et la technologie. Nous espérons que ce document et d'autres contributions similaires contribueront à faciliter l'adoption d'un document final sur des questions de fond, qui permettra aux États parties de procéder à un examen plus ciblé des avancées scientifiques pertinentes. Nous entendons vivement coopérer avec d'autres États parties en vue de l'adoption d'un document final par consensus.

Les pays nordiques estiment que la Conférence d'examen doit encourager la coopération internationale dans le domaine des sciences de la vie, pour appuyer les systèmes de santé nationaux et lutter contre les menaces sanitaires mondiales. L'épidémie d'Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest a mis en lumière les risques graves que les épidémies de maladies contagieuses peuvent faire peser sur la sécurité mondiale. Les pays nordiques ont apporté une contribution importante dans le cadre de l'appui international à la lutte contre l'Ebola. Tout récemment, les Premiers Ministres des pays nordiques et le Président américain, M. Obama, se sont engagés collectivement à contribuer au renforcement des capacités mondiales en vue de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour renforcer la sécurité sanitaire mondiale.

La Norvège est en train de mettre en œuvre un projet consacré spécifiquement au renforcement des

capacités RSI, et d'autres pays nordiques se sont dotés de projets d'assistance à l'appui de ce même objectif, ce qui permet d'associer les priorités en matière de sécurité mondiale à la poursuite de l'objectif 3 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Les pays nordiques continuent de contribuer au Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, ainsi qu'à ses divers lots de mesures. La Finlande, la Norvège et la Suède ont participé activement à la réunion de haut niveau convoquée par le Programme d'action à Rotterdam la semaine dernière. En coordination avec l'OMS, la Finlande est à l'origine de l'élaboration d'un mécanisme de promotion des évaluations externes des capacités de sécurité sanitaire, ainsi que d'une alliance pour les appuyer. Les pays nordiques sont également membres du Groupe de travail sur la sécurité biologique du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

Le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines est un instrument indispensable permettant à la communauté internationale de répondre aux allégations d'emploi d'armes biologiques et chimiques, notamment dans les pays qui ne sont pas parties à l'OIAC ou dans des territoires qui échappent au contrôle d'un État. Les pays nordiques sont très favorables à ce mécanisme d'enquête. En début de mois, la Suède a accueilli son troisième stage de formation destiné aux experts en armes biologiques inscrits au fichier des Nations Unies, ainsi que le deuxième séminaire international consacré à la coopération des laboratoires en matière d'armes biologiques. Nous nous félicitons de tous les efforts internationaux visant à garantir la préparation opérationnelle permanente du Mécanisme du Secrétaire général.

Enfin, les pays nordiques se déclarent profondément préoccupés par le risque constant de voir des armes biologiques et chimiques tomber entre les mains d'acteurs non étatiques. À cet égard, nous nous félicitons de la réalisation de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous avons pris bonne note de la proposition de la Fédération de Russie concernant une nouvelle convention sur le terrorisme biologique et chimique. Nous sommes en train de déterminer sa valeur ajoutée et d'envisager l'instance la plus efficace pour continuer éventuellement d'en discuter. Il importe toutefois,

d'abord et avant tout, de réaliser le plein potentiel des instruments internationaux en vigueur – tels que la CIAB, la Convention sur les armes chimiques, la résolution 1540 (2004) et la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, afin de réduire au minimum les risques associés à la détention de telles armes par des acteurs non étatiques. Les pays nordiques appellent donc à l'universalisation et à l'application intégrale, au niveau national, de tous les instruments juridiques relatifs à la lutte contre la prolifération des armes biologiques et chimiques. Dernier point, mais non le moindre, nous demandons qu'il soit immédiatement mis fin à toutes les attaques impliquant des armes chimiques en Iraq et en Syrie.

**M. Riquet** (France) : La France s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne. Je souhaiterais y ajouter quelques observations complémentaires à titre national.

La question des autres armes de destruction massive revêt pour ma délégation une importance majeure. Depuis un an, des progrès ont été réalisés mais l'actualité demeure préoccupante, notamment en raison de la persistance de crises de prolifération. La France condamne les essais nucléaires et les nombreux tirs de missiles balistiques auxquels a procédé la Corée du Nord en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Il s'agit d'une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Ces provocations sont inacceptables et déstabilisatrices. La France appelle au démantèlement complet, vérifiable et irréversible des programmes nucléaires et balistiques de la Corée du Nord.

Le Plan d'action global commun, signé le 14 juillet 2015 à Vienne et entériné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015), a tracé le chemin vers le rétablissement de la confiance dans le programme nucléaire iranien. Il a, par là-même, consolidé notre régime de non-prolifération. Ces deux documents ne seront un succès diplomatique que dans la mesure où leurs dispositions seront rigoureusement respectées.

Les informations qui nous parviennent d'Iraq et de Syrie concernant l'emploi d'armes chimiques sont particulièrement alarmantes. La mise en place du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies a permis de désigner les auteurs de ces attaques. Sur les neuf cas étudiés, deux peuvent de manière certaine être attribués aux autorités syriennes et un à Daech. Face à ces violations flagrantes des engagements internationaux, il s'agit de

mettre un terme à l'impunité et à la menace chimique. Les responsables devront rendre des comptes. Aujourd'hui plus que jamais, la France considère que seule une transition politique est à même de réunir les Syriens et de construire une paix durable. À ces informations s'ajoutent les incertitudes qui demeurent sur la déclaration du Gouvernement syrien à l'OIAC concernant son programme chimique. L'existence potentielle de capacités résiduelles sur le territoire syrien ne fait qu'augmenter le risque de prolifération de ces armes au profit des terroristes. La France estime que le projet de résolution sur la CIAC (A/C.1/71/L.61), déposé par la Pologne, devrait refléter ces développements particulièrement préoccupants, de même que le consensus de la communauté internationale en soutien des actions menées par l'OIAC et l'ONU.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et le Comité 1540 constituent aujourd'hui un outil essentiel. Douze ans après son adoption, la mise en œuvre de la résolution a progressé dans toutes les régions du monde et dans tous les domaines. Mais la menace a évolué et de nouveaux défis sont apparus, ainsi que l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) l'a mis en lumière. Le rôle du Comité 1540, ainsi que ses capacités d'expertise, doivent ainsi être renforcés.

Par ailleurs, la France considère que la question de la sécurisation des matières, et notamment celle des sources radioactives, est une priorité. C'est l'objectif de l'initiative présentée par la France, soutenue par 28 autres partenaires, lors du dernier Sommet sur la sécurité nucléaire à Washington. De même, la France soumettra à nouveau cette année, avec l'Allemagne, son projet de résolution biennal sur la sécurisation des sources radioactives.

La question des vecteurs d'armes de destruction massive est également centrale. Les résolutions 1540 (2004), 1887 (2009) et 1977 (2011) du Conseil de sécurité ont qualifié la prolifération des missiles capables d'emporter des armes de destruction massive de menace à la paix et à la sécurité internationales. Le programme balistique nord-coréen progresse, en violation des résolutions de l'ONU. Les tirs balistiques iraniens sont quant à eux déstabilisateurs et contraires à l'appel du Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). Il est urgent d'intensifier nos efforts pour renforcer les arrangements multilatéraux, notamment le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, dont nous souhaitons l'universalisation, ainsi que le

Régime de contrôle de la technologie des missiles. Nous saluons d'ailleurs l'adhésion de l'Inde à ces deux instruments importants.

Cette année 2017 verra la tenue d'une échéance majeure : la huitième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB). Celle-ci doit être l'occasion de réels progrès. Il importe qu'elle parvienne à acter une feuille de route robuste pour les cinq années à venir. Pour ce faire, un travail collectif, dépassant les clivages régionaux ou bilatéraux, est nécessaire. La France a soumis, conjointement avec l'Inde, une proposition visant à établir une base de données regroupant les offres d'assistance dans le cadre de l'article VII de la Convention. Cette proposition opérationnelle et concrète a déjà recueilli un écho favorable, et nous invitons les délégations qui le souhaitent à coparrainer ce document. La France s'est par ailleurs pleinement engagée dans la recherche de solutions innovantes permettant de renforcer la transparence et la confiance. Nous avons ainsi proposé la mise en place d'un mécanisme volontaire d'examen par les pairs dont l'objectif est de permettre une évaluation collective et participative de la mise en œuvre des dispositions de la CIAB par un État partie. La France souhaite que la huitième Conférence d'examen permette de consolider les résultats auxquels nous sommes parvenus, mais également qu'elle puisse poser les bases d'un dialogue apaisé qui soit à la hauteur des enjeux de la Convention.

**M<sup>me</sup> McCarney** (Canada) (*parle en anglais*) : La situation relative aux armes chimiques libyennes a connu une évolution positive cette année, nous l'avons vu, mais des révélations troublantes ont fait surface concernant le programme d'armes chimiques de la Syrie et l'utilisation de ces armes en Syrie et en Iraq. La bonne nouvelle est que le stock de moutarde au soufre de la Libye a été éliminé, et cette année, les précurseurs que possédait encore ce pays, qui risquaient de se retrouver entre les mains de Daech, ont été remballés et transportés vers une installation située en Allemagne pour y être détruits. Le Canada remercie l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) du rôle de coordination qu'elle assure à cet égard.

Cependant, les nouvelles concernant la Syrie ne sont pas bonnes. Si la destruction de son programme d'armes chimiques déclaré est presque terminée, cette réalisation est éclipsée par la déclaration incomplète

et inexacte remise par la Syrie à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et par le fait que ce pays continue d'utiliser des armes chimiques. Les lacunes, les contradictions et les incohérences identifiées par le Secrétariat technique laissent craindre que la Syrie maintient une capacité secrète en matière d'armes chimiques. L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC a conclu qu'elle ne peut vérifier intégralement si la déclaration de la Syrie est exacte et complète, et cette situation est inacceptable. Nous appelons le régime syrien à dévoiler l'étendue de son programme d'armes chimiques, à respecter la CIAC et la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, à régler toutes les ambiguïtés que contient sa déclaration et à détruire ses installations d'armes chimiques restantes.

En outre, le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, que le Canada appuie, estime que Daech est responsable d'au moins deux attaques au chlore contre les forces du Gouvernement syrien et d'une attaque avec du gaz moutarde au soufre. L'OIAC et le Conseil de sécurité sont confrontés à une situation sans précédent, dans laquelle il est avéré qu'un État partie à la CIAC a utilisé des armes chimiques, en violation de la Convention, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du droit international humanitaire. Le Canada est profondément préoccupé par ces découvertes. Les auteurs de ces actes doivent en être tenus pour responsables et être traduits en justice, et ils le seront.

*(l'oratrice poursuit en français)*

En ce qui a trait aux armes biologiques, le Canada estime que la Convention sur les armes biologiques ou à toxines (CIAB) constitue la pierre angulaire du cadre multilatéral de désarmement. La Convention revêt une importance de plus en plus grande alors que la menace de la mise au point et de l'utilisation d'armes biologiques, particulièrement par des acteurs non étatiques, représente une préoccupation croissante. Quoique les progrès dans le domaine des sciences contribuent à améliorer la santé à l'échelle mondiale, ils suscitent également des inquiétudes nouvelles. Des personnes mal intentionnées peuvent mettre la main sur des pathogènes utilisés à des fins de santé publique, et les progrès en biotechnologie pourraient permettre de reproduire des pathogènes qui avaient disparu. La priorité du Canada est d'améliorer le processus d'examen de la science et de la technologie au sein de la Convention et de promouvoir une application nationale efficace de la Convention de manière à permettre des recherches légitimes en sciences de la vie. De plus, bien que les

États parties participent à des discussions fécondes au cours des réunions intersessions, il demeure difficile de parvenir à des accords. Nous demandons que des changements soient apportés à la structure des réunions intersessions de manière à faciliter un dialogue continu pouvant mener à des résultats concrets. Nous appuyons également l'attribution de pouvoirs décisionnaires supplémentaires à la Réunion des États parties pour que des mesures efficaces puissent être prises en temps utile.

Finalement, l'absence d'universalité de la CIAB demeure un défi. Nous accueillons favorablement l'adhésion récente de l'Angola et de la Côte d'Ivoire, mais nous attendons que d'autres États leur emboîtent le pas. Le Président de la huitième Conférence d'examen pourra compter sur l'appui du Canada le mois prochain.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.56.

**M. Molnár** (Hongrie) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour faire deux courtes déclarations, dont la première en ma qualité de Président désigné de la huitième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Je vais donner lecture d'une déclaration commune des Ministres des affaires étrangères des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Hongrie et du Royaume-Uni concernant la Conférence d'examen de la Convention.

La déclaration commune se lit comme suit.

« Les Ministres des affaires étrangères des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Hongrie et du Royaume-Uni soulignent l'importance fondamentale de la Convention sur les armes biologiques en tant que pilier essentiel de la sécurité internationale, et le besoin pressant de renforcer son efficacité. Les Ministres des affaires étrangères espèrent que la huitième Conférence d'examen de la Convention prévue en novembre adoptera des mesures efficaces qui permettront de renforcer la Convention et contribueront de manière mesurable à réduire le risque que des agents biologiques soient utilisés comme armes. Nous sommes déterminés à déployer des efforts constructifs et acharnés à cette fin, et nous appelons tous les États parties à approcher la Conférence avec le même état d'esprit, en étant disposés à prendre les décisions

nécessaires pour que la Convention remplisse son rôle efficacement et durablement. »

Deuxièmement, à titre national, je vais présenter brièvement le projet de résolution A/C.1/71/L.56, sur la Convention sur les armes biologiques (CIAB). Conformément à la pratique suivie les années précédentes, la Hongrie, à l'issue de consultations officieuses approfondies et ouvertes à tous, a présenté un projet de résolution sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Outre les modifications techniques, notamment pour saluer l'augmentation du nombre d'États parties à la Convention, le projet de résolution de cette année reconnaît que les États parties ont créé un processus préparatoire novateur pour la Conférence d'examen en vue de se pencher à la fois sur les questions de fond et de procédure. Le projet de résolution réintroduit un libellé actualisé par rapport à la résolution 66/65, adoptée avant la septième Conférence d'examen, et exhorte les États parties à œuvrer en commun pour réaliser un consensus à la huitième Conférence d'examen, qui se tiendra à Genève en novembre.

La Hongrie souhaite rester l'unique auteur du projet de résolution. Notre objectif, comme chaque année, est que le projet de résolution soit adopté par consensus.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que les déclarations sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième.

**M. Ri Tong Il** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse.

Ce matin, le représentant de la Corée du Sud a soulevé la question du nucléaire sur la péninsule coréenne, mentionnant la République populaire démocratique de Corée. Cet après-midi, le Japon a également abordé la question du nucléaire sur la péninsule coréenne, mentionnant lui aussi la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée rejette totalement toutes ces allégations absurdes, qui ne sont qu'une distorsion ridicule de la vérité et de la réalité sur la péninsule coréenne. Je vais les aborder une par une.

Qu'est-ce qui est ridicule? Qu'est-ce qui est absurde? Qu'est-ce qui est contraire à la réalité? Ma première remarque porte sur la question d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Corée du Sud a vraiment dit n'importe quoi. Son représentant a affirmé que la dénucléarisation de la péninsule coréenne devait aller de l'avant, que la République populaire démocratique de Corée devait être dénucléarisée afin que nous puissions débarrasser le monde des armes nucléaires. Je pense qu'il met la charrue avant les bœufs. Je vais lui rappeler des faits historiques importants. Ce sont les États-Unis qui ont créé les armes nucléaires, des armes extrêmement dangereuses et destructrices qui représentent une grave menace pour la communauté internationale et la survie même de l'humanité. Ce sont les États-Unis qui ont utilisé cette arme contre deux zones du Japon peuplées de civils innocents – Hiroshima et Nagasaki. Tout le monde au sein de cette instance parle de ces actions dangereuses des États-Unis. Il est donc très étrange que la Corée du Sud appuie les États-Unis en renforçant la menace qu'ils représentent. Ce sont les États-Unis qui modernisent toutes leurs armes nucléaires existantes. Tout récemment, le Gouvernement des États-Unis a annoncé un nouveau plan de modernisation dont le coût est estimé à 1 000 milliards de dollars. C'est un chiffre astronomique. Les États-Unis n'ont cure de la paix et de la sécurité, et la Corée du Sud s'en moque. Dès lors, je recommande sérieusement au représentant de la Corée du Sud de ne pas chercher à bernier ou à tromper le monde avec son tissu de mensonges.

Deuxièmement, le représentant de la Corée du Sud a parlé de la menace que pose le développement de missiles balistiques par la Corée du Nord. Une fois encore, il se trompe : la menace provient des États-Unis. La Corée du Sud se trouve sous le parapluie nucléaire des États-Unis depuis plus de six décennies – un parapluie qui menace la survie même du peuple de toute la nation coréenne, du Nord comme du Sud, et même des États-Unis. Les Américains se sont employés à accumuler un vaste arsenal de plus de 1 000 armes nucléaires en Corée du Sud, faisant de ce pays un avant-poste nucléaire pour attaquer la République populaire démocratique de Corée.

Très récemment, comme j'en ai déjà informé la Commission, les États-Unis et la Corée du Sud ont procédé la semaine dernière, du 10 au 15 octobre, à une autre manœuvre navale conjointe dans l'est et le sud de la péninsule coréenne. Si nous examinons le type d'armes impliqués, les membres de la Commission seront surpris de découvrir qu'elles comprenaient le

porte-avions à propulsion nucléaire, le *USS Ronald Reagan*, accompagné d'une importante flotte de navires stratégiques et autres sous-marins nucléaires, frégates, croiseurs et navires de guerre plus sophistiqués, tous armés de Tomahawks et d'autres moyens d'attaque. Ils étaient prêts à attaquer à tout moment notre pays, la République populaire démocratique de Corée. Leurs cibles étaient les bureaux du dirigeant suprême de la République populaire démocratique de Corée ainsi que nos installations nucléaires et nos bases de lancement de fusées. La péninsule coréenne est devenue l'endroit le plus dangereux au monde. Nul ne peut prédire quand une autre guerre de Corée pourrait éclater. Nul ne peut prédire ni garantir qu'une autre catastrophe comme Hiroshima et Nagasaki ne se produira pas sur la péninsule coréenne.

Encore une fois, pour information de la Commission, il y a seulement quelques jours, un haut fonctionnaire du Département d'État des États-Unis, le Secrétaire d'État adjoint Daniel Russel, a déclaré ouvertement qu'il s'en prendrait au dirigeant suprême de la République populaire démocratique de Corée en cas d'attaque nucléaire imminente de la part de la République populaire démocratique de Corée, et que, dans un tel cas, la République populaire démocratique de Corée cesserait d'exister. C'est là un autre acte d'hostilité extrême, qui montre que les États-Unis sont prêts à mettre en pratique leurs déclarations belliqueuses.

Une fois de plus, nous savons très bien ce que cela voulait dire. L'Administration des États-Unis a contraint la République populaire démocratique de Corée à s'engager sur la voie du nucléaire et à devenir un État doté de l'arme nucléaire. C'est un signe que sa politique envers mon pays a échoué. Les États-Unis sont donc dans l'impasse et en crise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il s'agit d'un ultime effort de la part des États-Unis, qui sont en train de perdre de vue la réalité d'aujourd'hui sur la péninsule coréenne. La force nucléaire de la République populaire démocratique de Corée a pour mission première de défendre le dirigeant suprême de notre pays. Par conséquent, nous allons tout faire pour le défendre, et nos forces nucléaires prendront pour cible la Maison Blanche.

En ce qui concerne mon troisième point, il a été dit que la République populaire démocratique de Corée développait son programme nucléaire, alors que son peuple souffrait dans les zones sinistrées du pays. Ce n'est pas vrai. Ce sont des mensonges, destinés à induire le monde en erreur. Notre gouvernement et notre parti

ont appelé l'ensemble de la population et de l'armée à mobiliser toutes leurs ressources à l'échelle nationale. La politique de notre pays est une politique d'amour et de respect de son peuple. C'est dans son intérêt que cette politique a été créée. Les efforts de relèvement sont presque achevés et les logements résidentiels ont été reconstruits dans le nord du pays. Notre peuple sera logé avant le début de l'hiver.

Pour en revenir à la Corée du Sud, c'est là que le peuple souffre. Les exemples sont nombreux. La Corée du Sud a le taux de suicide le plus élevé au monde. C'est la championne du suicide. Nous avons également été témoin du naufrage en 2014 du *MV Sewol*, un grand ferry transportant des centaines d'écoliers. Le Gouvernement sud-coréen n'a rien fait pour les sauver, tandis que le capitaine et les équipes de sauvetage.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Je dois informer le représentant de la République populaire démocratique de Corée qu'il a épuisé le temps de parole qui lui était imparti.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse pour répondre à certaines remarques faites plus tôt aujourd'hui par le représentant de l'Égypte.

Je voudrais juste dire que certaines parties s'efforcent d'écarter les vues d'autres parties pour ce qui est de décider des modalités d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, et rejettent la nécessité pour les États de la région de parvenir librement à un accord sur cette conférence, ce qui est de très mauvais augure et conduit à s'interroger sur la volonté de certains d'organiser une conférence véritablement inclusive. Seule une conférence incluant les acteurs clefs peut aboutir aux résultats que nous visons.

Je voudrais maintenant en venir aux observations faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Une fois de plus, hélas, nous sommes contraints d'écouter la diatribe illusoire à laquelle il s'est adonné. Je ne sais pas ce qu'on peut dire de plus. Voilà un régime qui est censuré dans différentes instances et qui fait l'objet de sanctions imposées par le Conseil de sécurité qui, et je dis ceci à l'intention du représentant de la République populaire démocratique de Corée, représente le droit international. Voilà un régime est totalement isolé au plan international, qui le sait bien et n'est capable que de s'en prendre à tous ceux qui l'entourent. Ce régime reste la principale menace

à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne. Les États-Unis ne reconnaîtront pas la République populaire démocratique de Corée en tant qu'État doté de l'arme nucléaire. Mon conseil à ce pays c'est qu'il cesse de débiter des paroles en l'air et de croire à sa propre propagande extravagante. Il doit cesser de se comporter de façon dangereuse et commencer à prendre des mesures pour s'acquitter de ses obligations internationales. Et si je n'ai pas été déjà assez claire, je vais redire maintenant que la détermination des États-Unis à défendre ses alliés, la République de Corée et le Japon, est à toute épreuve.

**M. Robotjazi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Dans sa déclaration ce matin à la Première Commission (voir A/C.1/71/PV.12), le représentant des Émirats arabes unis a réitéré un certain nombre d'affirmations infondées sur l'Iran sans, comme à l'accoutumée, faire l'effort de les étayer et de les appuyer par des preuves. Les Émirats se trompent carrément s'ils s'imaginent que la répétition rend une affirmation crédible. Bien au contraire, elle ne la rend qu'ennuyeuse et répugnantes. Nous savons que les Émirats arabes unis et certains de leurs partenaires dans la région du golfe Persique ne sont pas satisfaits de l'accord nucléaire qui a mis fin à ce qui était une crise fabriquée. Nous savons aussi qu'ils se sont employés avec acharnement à obstruer la voie vers un accord, en collaboration avec le régime israélien, mais en vain. Ce que les responsables émiratis font et disent n'est en fait que l'expression de leur frustration face au succès du Plan d'action global commun. Ils essaient d'accroître la pression sur l'Iran pour neutraliser la détente que l'accord a permis.

Puisque j'ai la parole, je voudrais aussi répondre à ce qu'a dit le représentant de la France au sujet du programme de missiles balistiques et de la capacité classique de l'Iran. Nous convenons que les missiles balistiques conçus pour être capables d'emporter des ogives nucléaires constituent une menace fondamentale pour la paix et la sécurité internationales. Les missiles balistiques nucléaires de la France répondent exactement à ces critères, et constituent donc une menace fondamentale à la paix et à la sécurité internationales. La France ne devrait pas susciter des préoccupations infondées au sujet de la capacité classique légitime de l'Iran afin de faire oublier la menace que représente l'arsenal nucléaire français pour la communauté internationale. Nous demandons à la France d'honorer les obligations auxquelles elle a souscrit au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP) concernant le désarmement nucléaire. Nous sommes profondément préoccupés que le Gouvernement français alloue des milliards de francs à la modernisation de son arsenal nucléaire, ce qui va clairement à l'encontre des objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et entrave le processus de désarmement nucléaire.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Certains États ont essayé cet après-midi de pêcher en eaux troubles et ce en faisant allusion à un rapport peu concluant (S/2016/738) du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. C'est pourquoi nous nous demandons si ces délégations se sont donné la peine de bien lire et d'analyser ce rapport ou si elles se sont tout simplement contentées de lire la page contenant les conclusions.

Nous avons déjà eu à dire - et je m'adresse ici à ceux qui ne veulent écouter que ce que bon leur semble et ne s'en tenir qu'à leurs conceptions étroites - que mon pays a de nombreuses observations à faire concernant les incohérences structurelles du rapport non concluant du Mécanisme d'enquête conjoint, observations que nous avons communiquées au Conseil de sécurité pour être distribuées en tant que document officiel. Entre autres choses, et pour ne citer que cela, le rapport ne fournit aucune preuve concrète que des produits chimiques ont été utilisés dans les deux incidents dont il accuse mon pays.

Une fois de plus, j'invite le représentant du régime français à lire le livre *Les chemins de Damas* de Georges Malbrunot et Christian Chesnot, dans lequel ils confirment l'implication de l'ancien Ministre des affaires étrangères du régime français, M. Laurent Fabius, dans l'incident impliquant l'emploi d'armes chimiques dans la Ghouta occidentale de Damas en 2013. Le régime français est impliqué dans l'approvisionnement des groupes terroristes en Syrie en armes et en munitions de tous types, y compris en produits chimiques.

Nous sommes aujourd'hui, en Syrie, victimes du terrorisme européen. L'Europe exporte dans notre pays un terrorisme typiquement européen, des terroristes nés à Paris, à Londres, à Rome, à Bruxelles et dans la plupart des autres capitales européennes. Plutôt que de la technologie, ces pays nous exportent des terroristes, des terroristes qui se rendent d'Europe en Turquie, puis en Syrie et en Iraq, avant de retourner en toute liberté en Europe, avec l'appui des services de renseignement

européens, turcs et des pays du Golfe qui leur assurent une couverture.

Un rapport publié en Allemagne affirme que plus de 100 000 terroristes étrangers ont été tués par l'Armée arabe syrienne et ses alliés, sur les plus de 300 000 terroristes étrangers de tous les pays du monde entrés clandestinement en Syrie depuis 2011 avec l'aide de plusieurs pays.

Des armes sont achetées en Europe centrale puis transférées dans les pays voisins de la Syrie, d'où elles sont acheminées clandestinement en Syrie pour approvisionner les groupes terroristes. Pas une fois, les noms de ces pays qui vendent ces armes ne sont cités. Ces pays savent pertinemment qui ils sont, à qui sont destinées ces armes et à quoi elle servent.

L'appel lancé tout à l'heure par l'observatrice de l'Union européenne en faveur de l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques est un appel timide et faible, puisqu'elle n'a pas demandé à Israël d'adhérer à cette convention. Tout le monde sait que certains pays contribuent au renforcement des capacités d'Israël en matière d'armes nucléaires, bactériologiques et chimiques et d'autres armes de destruction massive.

Les États membres de l'Union européenne contribuent à l'approvisionnement en agents chimiques des groupes terroristes qui mènent des opérations militaires en Syrie contre les forces armées syriennes et les citoyens syriens.

**M. In Chul-kim** (République de Corée) (*parle en espagnol*) : J'ai demandé la parole pour exercer notre droit de réponse suite à la dernière intervention du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Cette délégation répète toujours et encore le même argument, ce qui confirme une fois de plus qu'il s'agit d'un raisonnement par l'absurde. Je dis qu'il est absurde parce que cet argument se fonde sur deux hypothèses clairement erronées.

Premièrement, personne ne menace la République populaire démocratique de Corée. Nous l'avons clairement dit en diverses occasions et nous le redisons une nouvelle fois aujourd'hui. Comme tout le monde le sait, les exercices dont il a été fait mention sont des exercices défensifs, de routine et menés en toute transparence, et nous en avons notifié la République populaire démocratique de Corée.

Deuxièmement, je voudrais rappeler à la République populaire démocratique de Corée un

principe fondamental de l'état de droit, à savoir *ex injuria jus non oritur*, ce qui signifie qu'un droit ne peut pas naître d'un fait illicite. Aucun prétexte ne peut justifier l'attitude ni les actes de la République populaire démocratique de Corée, qui sont interdits par de nombreuses normes internationales.

En ce qui concerne les inondations qui ont été mentionnées, je me contenterais de rappeler la chronologie des événements. Il y a eu des inondations d'abord, et quelques jours plus tard, comme si de rien n'était, la République populaire démocratique de Corée a procédé à son cinquième essai nucléaire. Ensuite, ce pays a demandé à la communauté internationale de l'aider. Cela en dit long et est très grave.

Enfin, une fois de plus, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de renoncer définitivement à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Très brièvement, je voudrais exercer mon droit de réponse suite aux observations qui ont été faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Au fond, celui-ci essaie de justifier les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de son pays en rejetant la responsabilité sur d'autres États. Nous voudrions rappeler une fois de plus à la communauté internationale que c'est la République populaire démocratique de Corée qui a violé les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en vertu desquelles ce pays doit renoncer à tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. La République populaire démocratique de Corée doit s'abstenir de toute nouvelle provocation et se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six.

**M. Mahfouz** (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite à l'intervention du représentant des États-Unis d'Amérique.

Il est assez amusant de constater que ce point de vue a été exprimé par l'État même qui a décidé unilatéralement, illégalement et sans aucune justification de reporter indéfiniment la tenue de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Notre vision collective pour le Moyen-Orient en tant que zone exempte d'armes

nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive est reflétée clairement dans les projets de résolution traditionnels portant sur cette question (A/C.1/71/L.1 et A/C.1/71/L.2), qui ont déjà été présentés cette année. Nous sommes d'avis que l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 ne doit pas empêcher la communauté internationale d'aller de l'avant. En gros, le document de travail arabe, qui a été entériné et adopté par le Mouvement des pays non alignés à la Conférence d'examen de 2015, propose les mesures concrètes suivantes.

Premièrement, il invite le Secrétaire général à convoquer une conférence le plus rapidement possible sur la base du même concept que pour la conférence prévue en 2012, dans le but de lancer un processus régional sans exclusive en vue de la conclusion d'un traité juridiquement contraignant portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, dans le strict respect du principe de consensus entre tous les États de la région.

Deuxièmement, la conférence doit se réunir chaque année en plénière, ainsi qu'au sein de ses groupes de travail techniques, jusqu'à la conclusion d'un traité régional portant création de cette zone, à l'instar de nombreux mécanismes similaires dans le monde, notamment en Amérique latine, en Asie centrale et du sud-est, dans la région de l'océan Pacifique et en Afrique.

Troisièmement, en tant que mesure pratique, le Secrétaire général doit informer la Conférence d'examen en 2020 et ses comités préparatoires des progrès réalisés et de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. En outre, les cinq États dotés d'armes nucléaires doivent apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre de ce mandat et présenter des rapports sur les mesures qu'ils ont prises à cet égard à la prochaine Conférence d'examen et à ses comités préparatoires, en particulier les coauteurs de la résolution de 1995, qui étaient également les dépositaires du Traité au moment de sa prorogation pour une durée indéterminée.

Quatrièmement, le Secrétaire général doit s'employer à mobiliser les fonds nécessaires, notamment par l'entremise d'un fonds de contributions volontaires qui pourrait être mis en place pour appuyer la mise en œuvre.

Enfin, la communauté internationale attend toujours une réponse constructive de la part des acteurs régionaux et internationaux s'agissant de cette question.

**M. Ri Tong Il** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, les États-Unis, la Corée du Sud et le Japon essayent de répandre de fausses rumeurs, qui ne sont que des mensonges sur la situation réelle sur la péninsule coréenne. Le représentant des États-Unis a dit que la République populaire démocratique de Corée représentait un danger. Or c'est l'inverse. Les États-Unis sont à l'origine des plus grands problèmes qui surviennent dans le monde.

Cela vaut aussi pour la péninsule coréenne. Recourant à la désinformation, les États-Unis ont envahi l'Iraq, au prétexte de lutter contre le terrorisme et la non-prolifération. Ce même pays n'hésiterait pas à envahir la République populaire démocratique de Corée en arguant du même prétexte. Mais la République populaire démocratique de Corée est maintenant un État doté de l'arme nucléaire. Ce changement s'est produit du fait des provocations et des incitations des États-Unis. Puisque j'ai déjà fourni tous les faits à l'appui, je ne les répéterai pas. Il y a toutefois une chose que je me dois d'établir clairement : que les États-Unis reconnaissent, admettent ou approuvent notre statut ou non, la République populaire démocratique de Corée est un État doté de l'arme nucléaire.

Quant aux remarques faites par le représentant du Japon, ce pays nourrit des ambitions nucléaires supérieures à celles de tout autre pays. Il a accumulé plus de 40 tonnes de plutonium et d'uranium de qualité militaire. Cela correspond à la quantité nécessaire pour fabriquer 6 000 armes nucléaires. Le Japon dispose déjà de la technologie des armes nucléaires. Étant en mesure de fabriquer des armes nucléaires en une semaine, le Japon peut devenir une puissance nucléaire. En outre, le Japon n'a jamais présenté ses excuses pour les crimes de guerre inhumains qu'il a commis pendant la Seconde Guerre mondiale, en particulier pour le traitement inhumain infligé aux 200 000 femmes coréennes qui ont été contraintes à l'esclavage sexuel au service de l'armée impériale japonaise.

S'agissant des remarques faites par le représentant de la Corée du Sud, comme je l'ai déjà dit, cela fait plus de 60 ans que ce pays est un avant-poste nucléaire. Il a positionné ainsi son propre territoire afin de pouvoir attaquer la République populaire démocratique de Corée, et maintenant il voudrait dénoncer les autres. La

Corée du Sud n'a aucune autorité juridique ou morale pour évoquer la question de la péninsule coréenne.

**M. Riquet** (France) : Je souhaite exercer mon droit de réponse pour faire suite aux propos tenus par le délégué de la Syrie, qui a mis en cause la France. Je récusé formellement les allégations fantaisistes et les accusations infondées du délégué syrien – allégations qui ne tromperont personne. La France n'alimente pas le terrorisme – la France en est victime.

Pour ce qui est de la condamnation de l'usage d'armes chimiques, je le répète : le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a clairement mis en cause la responsabilité des autorités syriennes dans au moins deux cas. Je ne peux donc que confirmer les termes de ma déclaration.

Puisque j'ai la parole, je souhaite également faire un bref droit de réponse au délégué de l'Iran qui a lui aussi mis en cause la France. Je voudrais simplement confirmer que la France agit en conformité avec ses engagements internationaux et ses obligations internationales. Et sur une note un petit peu plus légère, je souhaite également clarifier le fait que, depuis 2001, la France ne dépense plus des milliards de francs mais des milliards d'euros.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre la parole une seconde fois, mais je me dois de répondre aux commentaires faits par le représentant de l'Égypte et, bien sûr, par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Premièrement, s'agissant de la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, je tiens à dire une fois de plus ce que nous disons depuis un certain temps déjà, et je suis sûr que le représentant de l'Égypte sait exactement ce dont je veux parler. Les efforts tendant à exclure les vues d'un pays de la région n'aboutiront pas à une conférence à même de régler les problèmes liés aux armes de destruction massive. De tels efforts font douter de la sincérité de ceux qui prétendent vouloir que ladite conférence soit couronnée de succès.

En ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, je serai très bref. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée et ses autorités doivent se poser quelques questions très simples. Comment se fait-il que la République

populaire démocratique de Corée ait été condamnée par la communauté internationale pour ses activités nucléaires? Comment se fait-il que la République populaire démocratique de Corée soit l'objet de sanctions internationales, et plus précisément de sanctions du Conseil de sécurité? Ils doivent se demander pourquoi le pays est isolé sur le plan international. S'ils sont honnêtes envers eux-mêmes, ils finiront par comprendre que ce sont eux – et quand je dis « eux », je veux parler des dirigeants de la République populaire démocratique de Corée – la menace. Ils sont ceux qui font peser une menace sur la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne, et ils doivent cesser de s'en prendre à d'autres pays qui ne présentent aucune menace pour le régime. Je dirais même que la plus grande menace qui pèse sur le régime vient du régime lui-même. **M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Nous ne tenons pas à nous renvoyer la balle indéfiniment avec le représentant de la République populaire démocratique de Corée, car ce ne serait pas productif. Cependant, je voudrais brièvement répondre à la question relative aux matières nucléaires – c'est-à-dire au plutonium – évoquée par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. En réalité, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui inspecte depuis longtemps et avec soin les activités japonaises liées aux matières nucléaires, a systématiquement conclu que toutes les matières nucléaires détenues par le Japon, y compris le plutonium, servent à des activités pacifiques conformes au système strict des garanties de l'AIEA. En outre, concernant notre gestion du plutonium, nous publions volontairement des informations plus détaillées que ne l'exigent les directives internationales.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant de la France a beau essayer d'éviter de parler des responsabilités du régime qu'il représente dans l'emploi d'armes chimiques en Syrie et l'approvisionnement des groupes terroristes en matériel et autres formes d'armement, il n'y parviendra pas.

En 2012, de hauts responsables français ont déclaré que les djihadistes en Syrie faisaient du bon travail. Ils ont également déclaré qu'ils ne les considéreraient comme des terroristes qu'une fois qu'ils seraient rentrés en France. Depuis le début de la crise, la Syrie met en garde contre le terrorisme et contre le fait que le terrorisme s'accompagne d'un effet boomerang pour ceux qui le soutiennent et ceux qui le financent. Malheureusement, c'est ce qui s'est produit dans certains pays européens.

**M. Robotjazi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le représentant de France prétend que son gouvernement s'acquitte de ses obligations internationales. Pourtant la France ne s'acquitte pas de ses obligations internationales en matière de désarmement nucléaire, et notamment pas de ses obligations en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette évaluation et cette conclusion ne sont pas propres à l'Iran; elles sont celles de la communauté internationale dans son ensemble. S'il pouvait ouvrir ses oreilles et écouter le débat qui se déroule à la Première Commission, il réaliserait que cette vue est partagée par une importante majorité de la

communauté internationale, à l'exception de la France et de certains États dotés d'armes nucléaires et qui fournissent des parapluies nucléaires.

Ma dernière observation est que les actes en disent plus que les paroles. Le désarmement nucléaire ne peut être réalisé par des mots, des déclarations ou de simples engagements verbaux. La France doit honorer concrètement ses obligations en vertu de l'article VI du TNP, et elle doit arrêter de dépenser des milliards d'euros pour moderniser ses armes nucléaires.

*La séance est levée à 18 h 20.*